

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Institut Médico Éducatif

2023 - 2027



SOMMAIRE

Avant propos	3
--------------	---

PRÉSENTATION

IDENTITÉ ET VALEURS	6
----------------------------	----------

Présentation de l'Association	6
-------------------------------	---

Valeurs associatives	7
----------------------	---

L'ÉTABLISSEMENT ET LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES	8
--	----------

L'établissement	8
-----------------	---

Les caractéristiques des personnes accompagnées	9
---	---

Les missions légales et réglementaires	13
--	----

La prise en compte des recommandations de bonnes pratiques	13
--	----

Les orientations du schéma régional de santé (SROS) de Normandie 2018 - 2023	14
--	----

LES PROFESSIONNELS ET LES COMPÉTENCES MOBILISÉES	15
---	-----------

Les ressources organisationnelles et humaines	15
---	----

Les outils et la dynamique du travail d'équipe	18
--	----

La démarche qualité sécurité	23
------------------------------	----

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

LES BESOINS ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	27
---	-----------

Les besoins d'accompagnement	27
------------------------------	----

Partenariat et stratégie d'ouverture	36
--------------------------------------	----

LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS	37
--	-----------

Les tendances : l'évolution des profils	37
---	----

L'expression personnelle et la participation collective	37
---	----

Le dossier unique et la coordination au service de la fluidité des parcours	39
---	----

Les fins d'accompagnement	40
---------------------------	----

TENDANCES ET ORIENTATIONS	41
----------------------------------	-----------

Les tendances : l'évolution des profils	41
---	----

L'orientation des politiques publiques pour une société inclusive	43
---	----

Les axes d'amélioration et plan d'actions	44
---	----

ANNEXES	51
----------------	-----------

Le Projet de l'Unité d'Enseignement	
-------------------------------------	--

La « Vie Affective et Sexuelle » (VAS), une thématique trop souvent occultée...ou tue	
Les groupes de parole « vie affective et sexuelle » (VAS), un espace d'expression sur une thématique prégnante	

La sensorialité, un axe fort du travail thérapeutique	
---	--

Les partenaires de l'IME	
--------------------------	--

Focus sur la réforme du CVS, applicable au 1er janvier 2023	
---	--

PETIT LEXIQUE... POUR MIEUX SE REPÉRER

ARS : Agence Régionale de Santé

ATJ : Atelier de Jour

BEF : Bassin Emploi et Formation

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CIP : Chargé d'Insertion Professionnelle

CMPP : Centre médico-psycho-pédagogique

CMS : Centre Médico-social

CR : Compte Rendu

CVS : Commission Vie Sociale

DAME : Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif

DI : Déficien.ce/ts/tes intellectuel.le.s

DUI : Dossier Unique Informatisé

EIG : Événement Indésirable Grave

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

ESMS : Etablissement Social et Médico-Social

ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation

FALC : Facile A Lire et à Comprendre

FH : Foyer d'Hébergement

GAPP : Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles

IME : Institut Médico-Educatif

IRTS : Institut Régional du Travail Social

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MHL : Maintenance et Hygiène des Locaux

PP : Projet Personnalisé

PUE : Projet Unité Educative

RETEX : Retour d'Expérience

ROR : Répertoire Opérationnel des Ressources

RPBB : Recommandations de Bonnes pratiques Professionnelles

RPS : Risques Psycho-Sociaux

RSE : Responsabilité Sociale d'Entreprise

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SEES : Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé

SIPFP : Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle

SROS : Schéma Régional d'Orientation de la Santé

TDH : Troubles du Déficit de l'Attention / Hyperactivité

TND : Troubles du Neuro-Développement

TSA : Trouble Spécifique de l'Autisme

QVT / QVCT : Qualité de la Vie (et Conditions de) Travail

UEE : Unité Externalisée d'Enseignement

UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle

AVANT-PROPOS

Le projet d'établissement ou de service s'appuie sur le projet associatif de l'organisme gestionnaire.

Il constitue un texte de référence, une boussole, tant pour l'organisme gestionnaire, que les partenaires, les salariés.

Sa finalité principale est de donner un cap pour les 5 ans à venir, à tous les niveaux : donner des repères aux professionnels, donner du sens aux partenaires, permettre de conduire l'évolution des pratiques en interne. Le plan d'actions qui en émane s'avère donc une feuille de route précieuse, volontiers innovante, ambitieuse – et ce, même si elle doit rester réaliste et réalisable.



Cette nouvelle version du projet d'établissement ne prétend pas renier tout ce qui a été fait antérieurement au sein de l'IME, mais elle a été conçue dans un contexte particulièrement mouvant des politiques publiques actuelles : marche immanquable vers le numérique, mouvement profond de désinstitutionnalisation (accompagnement « hors les murs »), notion de parcours de vie au cœur de l'accompagnement, modularité des interventions (autour de la grille SERAFIN-PH , et dans une logique de transformation à venir de l'offre), approche la plus inclusive possible, nécessaire coopération entre les acteurs d'un territoire etc.

Cette profonde mutation de l'univers médico-social tend vers une plus grande professionnalisation, entre critères d'évaluation, de prestations et remodelages organisationnels, ne doit pas faire perdre de vue l'essence de nos métiers : en l'occurrence, pour l'IME de l'Essor, l'accompagnement des enfants et des jeunes, et le sens donné inlassablement à cette action par les professionnels au quotidien.



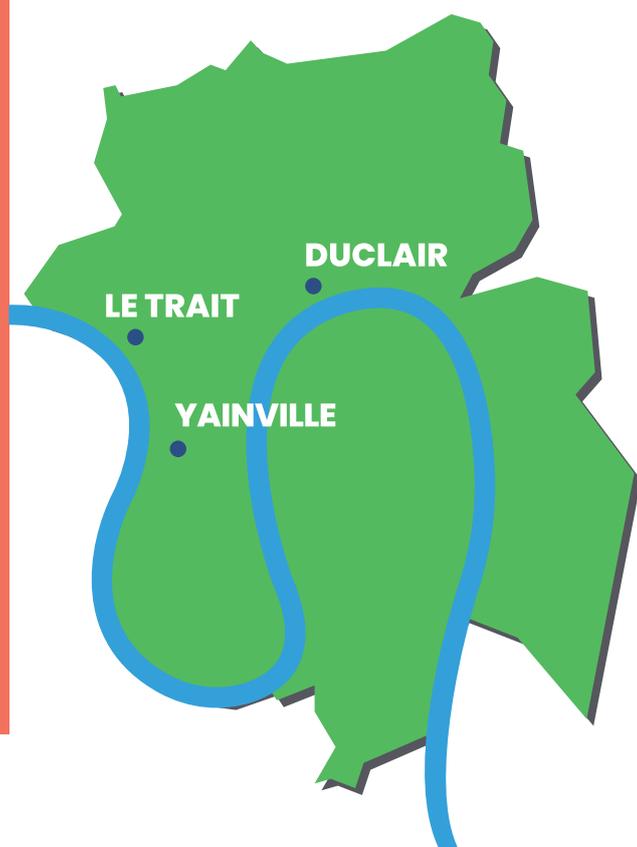
Institut Médico Éducatif (IME)

810, Chemin du Marais

76580 Le Trait

IDENTITÉ ET VALEURS

Présentation de l'association



L'ESSOR est une association loi 1901 à but non lucratif. Fondée en 1965 à l'initiative d'un groupe de parents militants pour favoriser l'éducation, l'épanouissement, la citoyenneté et l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de déficience intellectuelle.

Elle compte aujourd'hui cinq établissements et service :
le pôle administratif et d'accueil se situe chemin du marais, 76580 Le Trait.

ÉTABLISSEMENT	SECTEUR D'INTERVENTION	LIEU	NOMBRE DE PLACES
IME	Secteur enfant	Le Trait	70
ESAT	Secteur adulte	Le Trait	75
SAVS	Secteur adulte	Le Trait	30
Atelier de jour	Secteur adulte	Yainville	27
Foyer d'hébergement	Secteur adulte	Duclair	30

En décembre 2022, l'association c'est...

- Accompagne **243** enfants, adolescents et adultes sur **5** lieux différents,
- Gère **238** prises en charge,
- Emploie **84** salariés.*

*(cf annexe 1 : organigramme général)



Valeurs associatives

L'ESSOR inscrit son action dans le respect de valeurs partagées qui prennent appui sur l'histoire et les références théoriques et humaines impulsées par les fondateurs :

- Le respect de la personne dans toutes ses composantes humaines :
- Dignité, identité, droit à la différence, autonomie... fondé sur le respect des droits fondamentaux.
- La non-discrimination afin d'accueillir les enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap mental dans un cadre respectueux de la personne, de son histoire et de son avenir.
- La citoyenneté, avec l'accès égal pour tous aux structures de droit commun et la reconnaissance de droits et devoirs résultants de la participation à une communauté.

- Le droit à la compensation au moyen d'aides humaines, techniques, financières.
- La solidarité, par la mise en œuvre d'un accompagnement adapté pour tous favorisant le libre choix.
- Le développement et la diversification de l'offre de service afin de répondre aux besoins de personnes sans solution adaptée en valorisant les modes d'aide et d'accompagnement dans le milieu ordinaire de vie sociale.
- Le développement de la vie associative, de l'engagement militant des familles et de la solidarité entre elles.

L'association reste attentive à l'évolution des politiques sociales et s'inscrit avec engagement dans la dynamique inclusive des personnes accompagnées.

Elle veille à la participation et à l'expression tant individuelle que collective au sein des établissements. Les Conseils à la Vie sociale en sont une illustration et compte parmi leurs membres des représentants de l'Association.

La garantie des droits, en référence au cadre réglementaire et aux valeurs portées par l'Association, prend appui sur les 7 outils contractuels qui servent de référence pour guider l'action.

- 1 • La charte des droits et des libertés de la personne accueillie *
- 2 • Le projet institutionnel
- 3 • Le contrat de séjour ou Document Individuel de prise en charge (DIPC)

- 4 • Le livret d'accueil
- 5 • Le règlement de fonctionnement
- 6 • Le Conseil à la vie Sociale
- 7 • Le recours à la personne qualifiée sur la liste établie

L'Association s'est fixée **6 objectifs prioritaires** à mener durant la période de 2020 à 2024 :

- Se mobiliser pour de nouvelles réponses face à de nouveaux besoins dans une logique de parcours sans rupture et inclusif (parcours scolaire, vie dans la cité, habitat inclusif...).
- Poursuivre la réflexion sur le vieillissement à partir de situations observées dans les établissements et service.
- Assurer le développement et la pérennité de la vie associative par la communication interne et externe.

- Valoriser la triple expertise «bénéficiaire - proche - professionnel» et développer la communication entre ces parties prenantes.
- Soutenir le libre choix dans le cadre d'un accompagnement global en favorisant l'autonomie.
- Adapter l'organisation aux enjeux sociétaux et notamment au virage numérique.

L'ÉTABLISSEMENT ET LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

L'établissement

L'Institut Médico-Educatif (IME) de l'association l'ESSOR a été créé en deux temps.

- En 1966 pour l'Institut Médico Pédagogique (IMP) devenu aujourd'hui la Section d'Education et d'Enseignement Spécialisés (SEES)
- Puis en 1970 création d'un Institut Médico Professionnel (IMPro) devenu aujourd'hui la Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFP) . Il est ouvert 210 jours par an.

Il est placé sous l'autorité et la tutelle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) - qui est aussi son financeur. Son effectif autorisé est de 70 enfants âgés de 6 à 21 ans.

Ces enfants et jeunes sont répartis en 10 groupes, placés sous l'égide d'une éducatrice référente, en deux **sections** :

Les **SEES** (Section Éducative et d'Enseignement Spécialisée), pour les enfants de 6 à 14 ans

Les **SIPFP** (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle) pour les jeunes de 14 à 20 ans

Cette section se décompose entre des groupes d'initiation préprofessionnelle : Espaces Verts, Vie sociale (repassage, cuisine), MHL (Maintenance et Hygiène des Locaux), Info'com (**cf. encadré ci-dessous**) : des profils de jeunes destinés plutôt à travailler par la suite en milieu ordinaire ou en ESAT...

...et un groupe désormais appelé « Socialisation », où l'avenir des jeunes se dessine davantage vers des Foyers de vie et/ou des ATJ (Ateliers de Jour).

L'ensemble de l'IME est situé Chemin du Marais au Trait.

LE GROUPE INFO'COM : DE NOUVEAUX MÉTIERS POUR LES JEUNES PORTEURS DE HANDICAP MENTAL

Différentes rencontres avec des partenaires de notre établissement ont permis de constater l'importance de la consolidation et de l'acquisition de **compétences en lien avec les nouvelles demandes et technologies**, en regard des besoins du territoire. En effet, la politique de l'emploi des personnes en situation de handicap ouvre la possibilité à certains jeunes accompagnés au sein de la SIPFP de prétendre à des emplois jusqu'ici non envisagés au sein de notre IME. De plus, le plan de transformation des ESAT renforçant la politique de l'emploi pour les personnes en situation de handicap dans le milieu « ordinaire » et le développement des **outils numériques** nous amènent à rechercher un projet novateur pour les jeunes accompagnés en leurs proposant l'acquisition de nouvelles compétences et habilités sociales essentielles pour intégrer avec plus d'aisance le monde du travail.

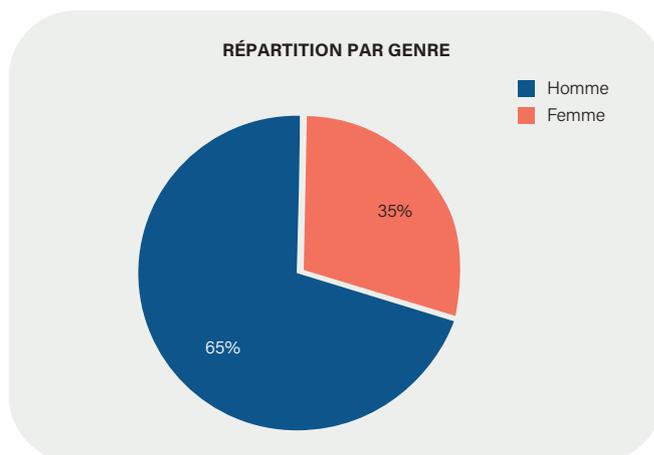
Cet atelier axe ses activités sur les thèmes suivants de **l'INFORMATIQUE, de la COMMUNICATION et de la gestion de l'information**. Des connaissances et des savoirs qui sont au cœur des préoccupations de la société actuelle et à ce jour essentiels à l'autonomisation des jeunes de l'IME dans leur vie future. En effet, ces trois domaines permettent également de travailler sur des **compétences transversales (savoir être et savoir faire)**, nécessaires à tous les jeunes accompagnés au sein de l'IME.

« J'ai demandé à aller en atelier Info'com cette année pour travailler sur les ordinateurs, parce que je veux travailler dans l'informatique plus tard. Chez moi, j'ai un ordinateur, mais c'est surtout pour les jeux. Là, je sais que c'est pour avoir un métier. On fait des affiches, des exposés, on fait des commandes aussi. ». **Kevin, 18 ans**

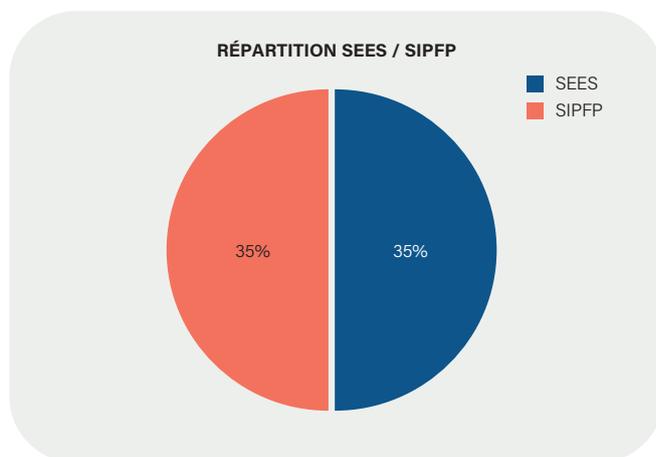
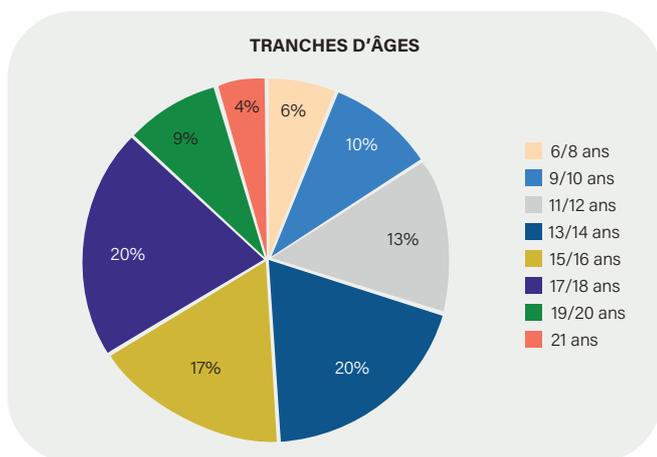


Les caractéristiques des personnes accompagnées

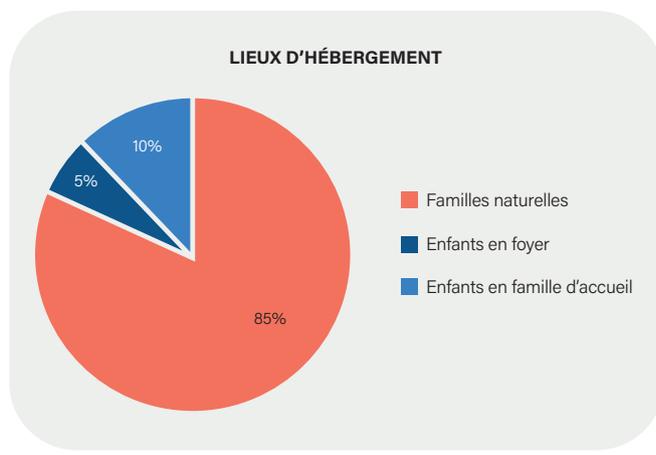
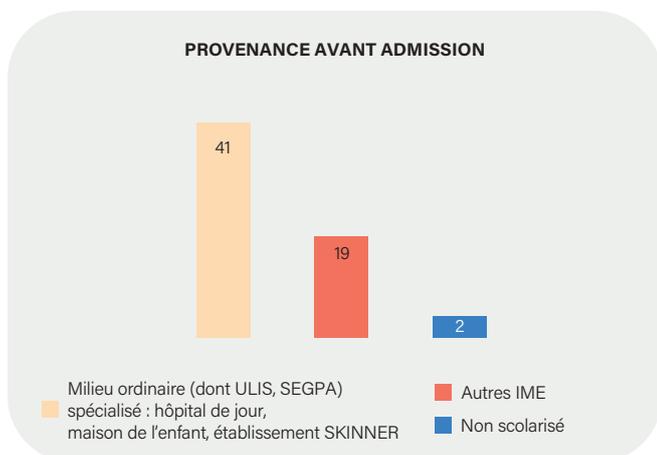
Entre 64 et 71 enfants et jeunes ont été suivis entre 2020 et 2022.



On constate une très nette prédominance de la représentation masculine au sein de l'IME, sans pouvoir toutefois en tirer des conclusions sociologiques ou scientifiques.



Aujourd'hui, la répartition par âge est équilibrée au sein de l'IME. Le nombre de jeunes relevant de « l'amendement Creton »¹ est faible (5 en 2022), probablement favorisé par le fait que l'association bénéficie d'un ESAT, d'un FH et d'un ATJ, qui sont autant de potentielles sorties pour les jeunes atteignant l'âge adulte. Toutefois, l'association L'Essor est vigilante sur un possible « effet filière », qui fermerait le parcours des jeunes sur un seul et unique territoire, dans une seule association.



¹ Il s'agit d'un dispositif législatif permettant le maintien temporaire de jeunes adultes de plus de 20 ans en établissements d'éducation spéciale dans l'attente d'une place dans un établissement pour adultes, du nom de l'acteur Michel Creton - qui a fait voter cet amendement en 1989.

MESURES DE PROTECTION POUR 10 ENFANTS CONCERNÉS

50%

Aide Sociale à l'Enfance (ASE),
Famille d'Accueil (FA) et Unité
d'Accueil Familial (UAF)

10%

Accompagnement Éducatif
à Domicile (AED)

30%

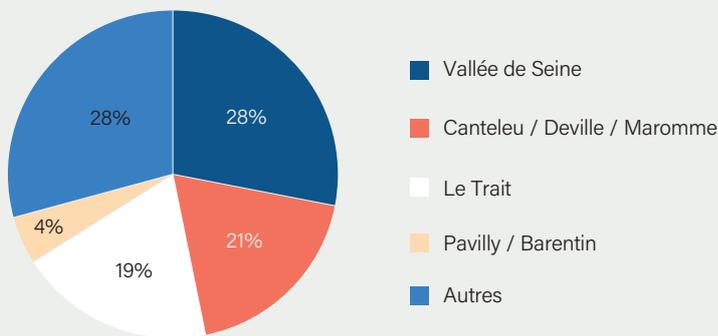
Action Éducative
en Milieu Ouvert (AEMO)

10%

Foyer

Une très grande majorité des enfants et jeunes vit au domicile des familles dites « naturelles ». Pour autant, la proportion d'enfants en foyer ou en familles d'accueil (FA) n'est pas négligeable. Ces situations engendrent des problématiques particulières, essentiellement liées à la communication entre l'IME et les autres professionnels (Aide Sociale à l'Enfance, Foyers), et notamment quand un problème surgit à l'IME. D'évidence, un travail beaucoup plus pluridisciplinaire et une meilleure circulation de l'information sont des chantiers primordiaux.

LIEUX DE VIE

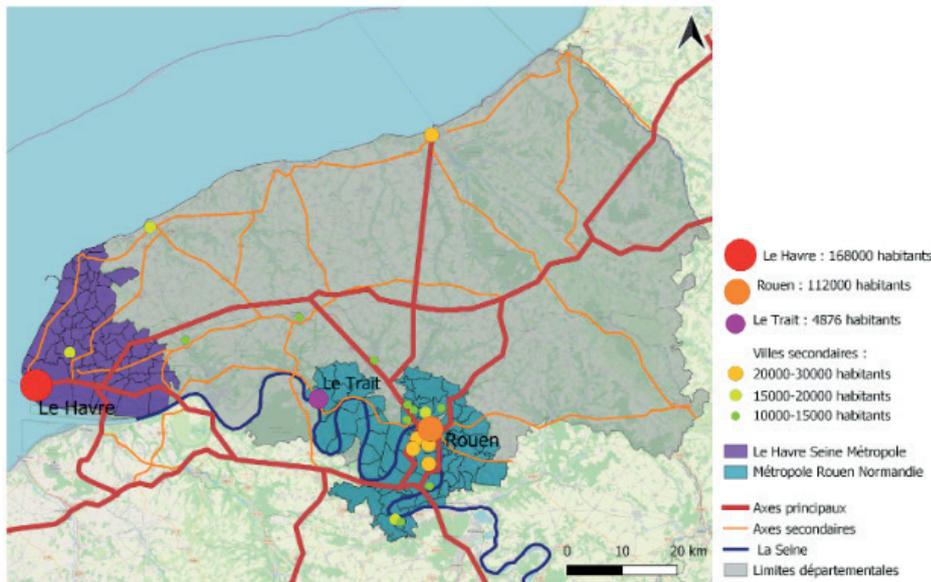


Traditionnellement, le territoire d'intervention de l'IME se situe dans les communes de la Vallée de la Seine et, immanquablement, sur la ville de Le Trait et des communes avoisinantes.

Cependant, la délimitation de ce territoire reste complexe. En effet, plusieurs cartes ci-dessous ont vocation à montrer la situation particulière de l'IME et les difficultés que cela peut engendrer dans l'admission des enfants et leur sortie du « secteur enfant ».

UN TERRITOIRE COMPLEXE À DÉFINIR

Présentation générale du département de la Seine Maritime



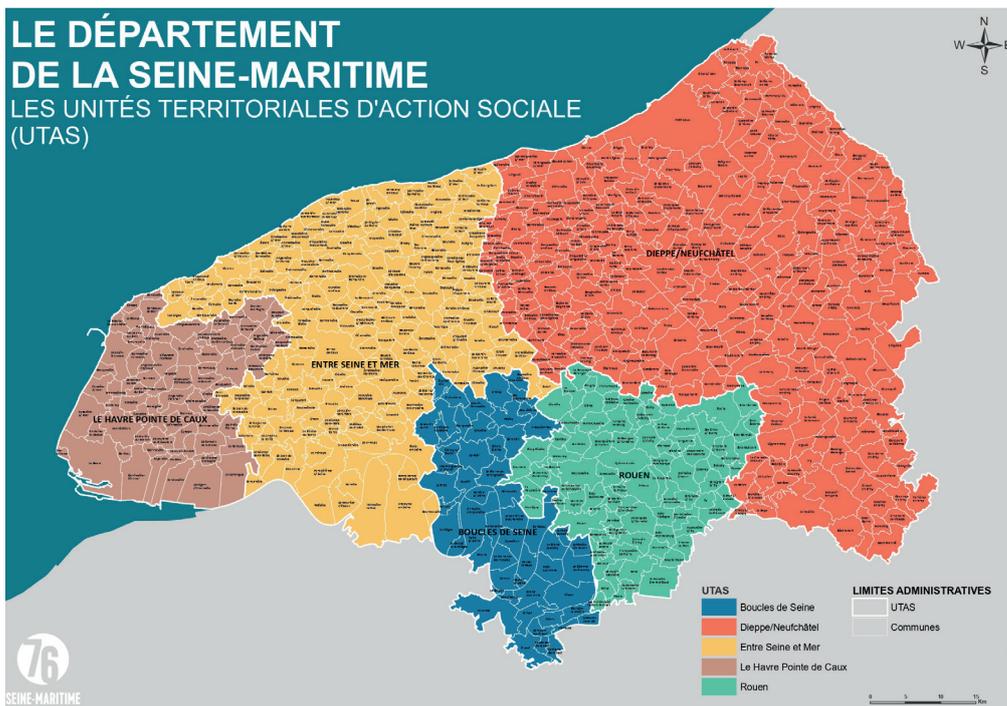
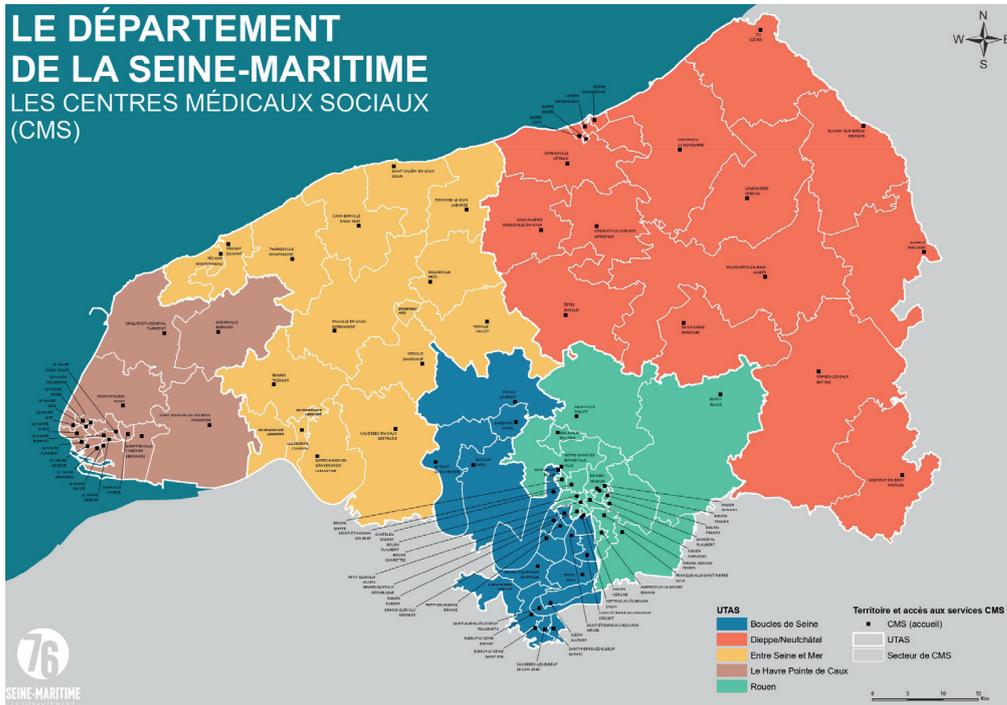
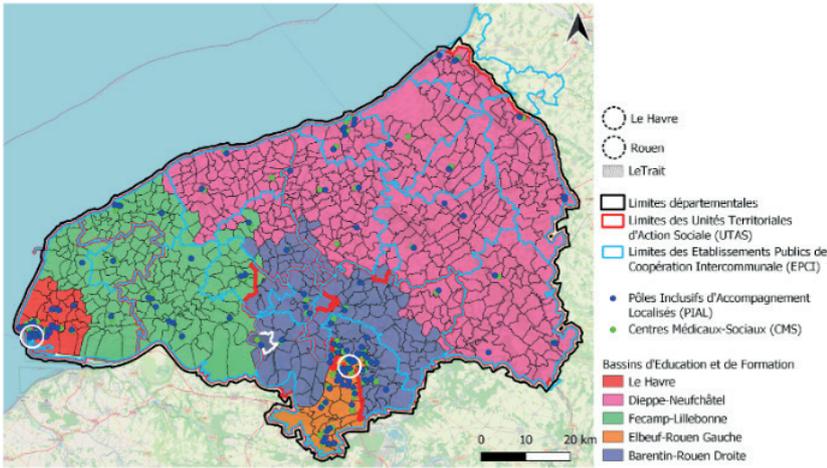
● Un territoire semi-rural, aux confins de l'agglomération rouennaise et en dehors des grands axes de circulation

● Un effet « boucles » de la Seine qui complexifie le bassin de « recrutement » : une très grande proximité avec le département de l'Eure avec lequel l'IME ne peut pas travailler

● Un seul axe de transports en commun (ligne 30, reliant Rouen à Caudebec –cette dernière ville étant hors agglomération)

Découpage administratif en superposition du département de la Seine Maritime

- Des découpages administratifs nombreux et différents, mais qui ne sont pas concordants
- De fait, une difficulté à identifier les différents interlocuteurs



Les missions légales et réglementaires

Le cadre légal de l'activité de l'IME

Les actions de l'IME s'inscrivent dans le cadre des lois et décrets régissant le fonctionnement des dispositifs d'accompagnement médico-social de personnes en situation de handicap :

La loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale avec la promotion des droits des personnes et l'évaluation de la qualité ;

La loi du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, reconnaissant

le projet de vie et les droits à la compensation du handicap ;

Le décret n°2007-975 du 15 mai 2007, relatif au projet personnalisé fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Plus particulièrement pour les IME et la scolarité au sein de ceux-ci :

La loi d'orientation du 30 juin 1975 prévoit que « les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative. L'Etat prend en charge les dépenses d'enseignement et de la première formation professionnelle, soit de préférence dans des classes ordinaires ou des classes relevant de l'Education nationale, soit en mettant du personnel qualifié à disposition des établissements. »

La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 réaffirmait que tout devait être fait pour favoriser la scolarisation en milieu ordinaire. Un décret en date du 27 avril 2009, relatif à la création d'Unité d'Enseignement, astreint les ESMS et l'Education nationale à collaborer sur de nouvelles bases. Ces unités sont destinées à diagnostiquer les besoins des enfants pour mesurer le temps d'enseignant pour les ESMS par l'Education nationale. Les IME sont régis par les annexes XXIV, nées en 1956 et rénovées en 1989, intégrant une obligation pour les établissements d'actualiser les projets en fonction des besoins sociaux, des pratiques professionnelles et de leur fonctionnement.

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles

Pour permettre aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques et ainsi améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement, le service s'appuie sur un certain nombre de **Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles** (RBPP) éditées par Haute Autorité de Santé.

Ces recommandations mettent à disposition des professionnels des repères, des orientations mais également des outils pour adapter au mieux l'accompagnement selon des circonstances données.

Par ailleurs, elles contribuent, par leur appropriation, à mettre en œuvre la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Pour cette deuxième version du projet d'établissement, le service s'appuie, entre autres, sur :

● **La bientraitance et la lutte contre la maltraitance**

- Définition et repères pour la mise en œuvre
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance
- Ouverture de l'établissement sur son environnement et partenariat

● **Accompagnement/pratiques professionnelles**

- Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap
- L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (volet 1) Autodétermination participation et citoyenneté
- Accompagnement à la santé de la personne handicapée
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé
- L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel

Cette liste n'est pas exhaustive mais favorise repères et références pour les professionnels et contribue également à la veille documentaire.

Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et medico-social :

<https://www.has-sante.fr/jcms/p3229902/fr/recommandations-bonnes-pratiques-professionnelles-pour-le-secteur-social-et-medico-social>

Les orientations du schéma régional de santé (SROS) de Normandie 2018-2023

Le schéma régional de santé² s'appuie sur des principes et des valeurs qui restent toujours d'actualité et qui sont des références pour le travail de l'IME. Le texte est dense mais on peut noter deux objectifs majeurs qui concernent plus spécifiquement le « secteur enfant » :

“OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 31 - Garantir la fluidité des parcours par la transformation de l'offre médico sociale

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 32 - Garantir la fluidité des parcours par des modalités d'intervention coordonnées des acteurs”

Notamment, selon le SROS, les ESMS sont amenés à :

« **Renforcer l'offre d'accompagnement médico-sociale et sanitaire en milieu de vie ordinaire** : Par le développement de réponses souples, modulaires et coopératives en milieu de vie ordinaire et garantissant l'articulation entre les différentes prestations d'aides, de soins, d'accompagnement et d'inclusion dans la cité (ex. externalisation des prestations des ESMS dans les lieux de vie tel que le domicile, l'école, les structures de loisirs..., transformation des ESMS en plateforme de services et de ressources d'accompagnement des élèves en situation de handicap, l'expérimentation « d'IME hors les murs », de « DIME »- Dispositifs intégré IME, le développement de l'accueil temporaire, séquentiel, d'urgence, de transition...). »³

« **Renforcer la scolarisation et l'accès aux études supérieures** : En augmentant le taux de scolarisation à l'école des enfants accompagnés en établissements spécialisés (50 % d'ici 2020 et 80 % au terme du PRS). En externalisant les prestations des établissements médico-sociaux en faveur du virage inclusif et de la scolarisation en milieu de vie ordinaire et dès la petite enfance : - Poursuite de l'externalisation des unités d'enseignement y compris des unités d'enseignement en maternelle, - Développement de prestations « hors les murs » des établissements médico-sociaux et sanitaires dans les établissements scolaires et dans le lieu de vie de l'enfant en lien avec les parents (ex. crèche, école, domicile, centre de loisirs...). »⁴



² <https://www.normandie.ars.sante.fr > SROS 2013>

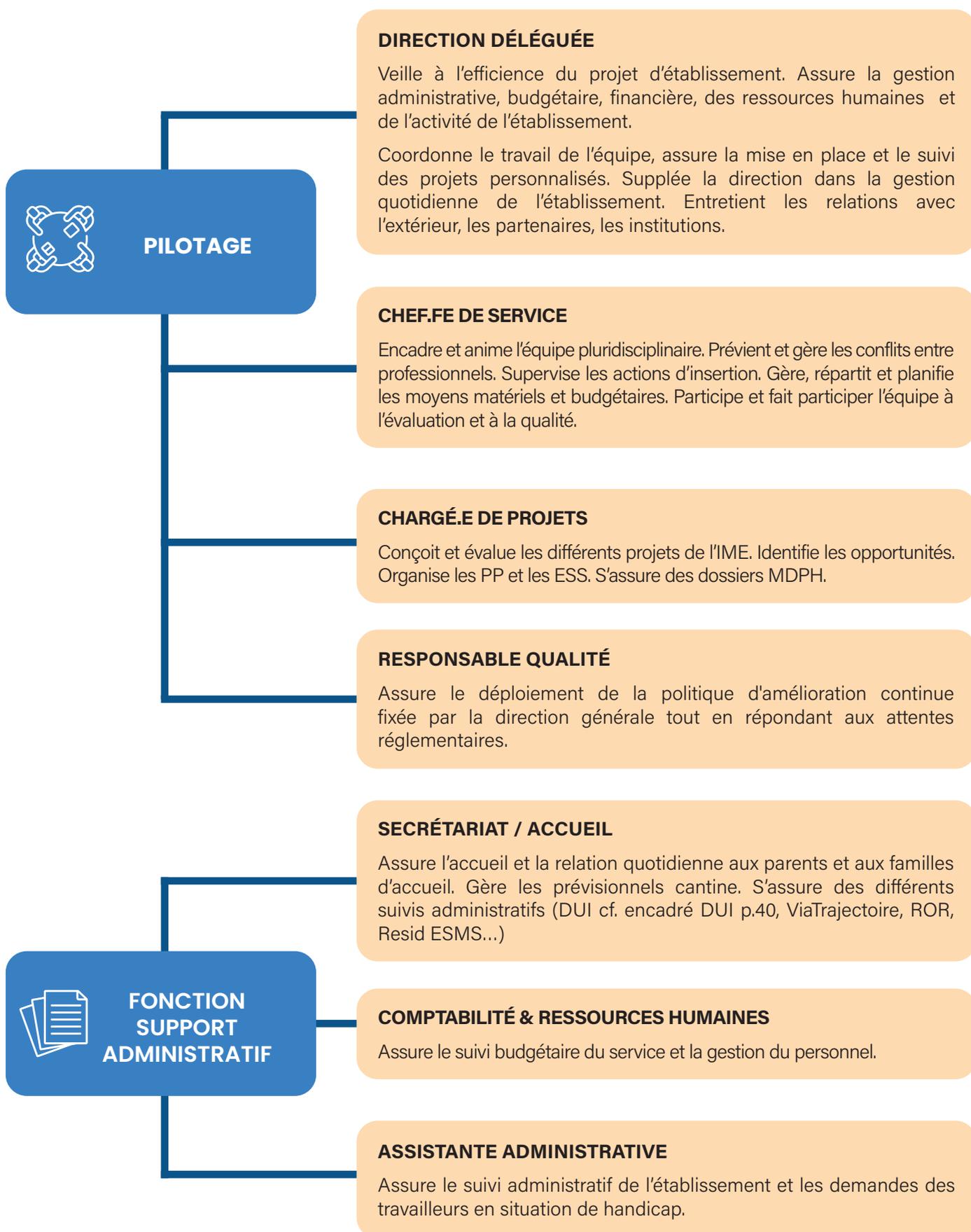
³ Ibid. p.307

⁴ Ibid. p.308

LES PROFESSIONNELS ET LES COMPÉTENCES MOBILISÉES

Les ressources organisationnelles et humaines

Les moyens humains et les ressources mobilisées





ÉQUIPE ÉDUCATIVE

ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE COORDONATRICE

Assure l'accompagnement de personnes et coordonne les actions collectives mises en place. En appui du Directeur, assure le lien avec les partenaires extérieurs, contribue à la mise en place de nouveaux outils supports à l'accompagnement et veille à la bonne fluidité de l'information. Organise plus spécifiquement la transformation en dispositif DAME.

ÉDUCATEUR/TRICE SPÉCIALISÉ.E ET MONITEUR.TRICE ÉDUCATEUR.TRICE

Assure l'accompagnement des enfants et des jeunes au quotidien afin de devenir autonomes et de s'insérer dans la société, dans le respect de leur développement personnel. Établit un cadre éducatif sécurisant. Utilise différentes méthodes : activités socio-éducatives, écriture du projet personnalisé en équipe pluridisciplinaire. Communique avec les familles

ÉDUCATEUR VOLANT

Assure la continuité du service éducatif (pallie les absences, remplace pour les formations). Peut être dédié à un profil complexe (rédige les écrits, fait les suivis)

ÉDUCATEUR SPORTIF

Initie, éduque et entraîne à des disciplines sportives. Rééduque par la pratique d'exercices physiques.



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNANTES

Assure l'enseignement scolaire des enfants/jeunes accueillis.
Une enseignante coordinatrice assure plus particulièrement le lien avec le Pôle Inclusif de l'Education Nationale, et le suivi des parcours scolaires des enfants. Elle organise également la création de l'Unité Externalisée d'Enseignement (UEE).



SERVICES GENERAUX

AGENTS DE SERVICES GÉNÉRAUX

Entretien des locaux, maintenance diverses (bâti et véhicules). Assure également le transport associatif des personnes accueillies le matin et le soir.



PÔLE THERAPEUTIQUE, SOCIAL ET INSERTION

INFIRMIÈRE

Sécurise le circuit et la prise de médicaments. Organise le suivi médical des enfants/jeunes avec le médecin généraliste de secteur. Gère des incidents du quotidien ("bobologie"). Organise différentes sessions de prévention seule ou avec les partenaires.

CHARGÉ.E D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Analyse les besoins et accompagne à l'élaboration d'un projet professionnel. Est une interface entre les entreprises d'accueil et l'IME. Accompagne les personnes dans leurs stages.

PSYCHOLOGUE

Assure la rééducation psychologique des enfants/jeunes accueillis.

ORTHOPHONISTE

Assure la rééducation orthophonique des enfants/jeunes accueillis.

PSYCHOMOTRICIEN.NE

Assure la rééducation psychomotrice des enfants/jeunes accueillis.

Les locaux et véhicules

Les locaux collectifs : ils sont situés au rez-de-chaussée et au centre de l'établissement avec la salle de restauration et la cuisine pour les deux services de repas servis chaque jour, ainsi que la salle polyvalente permettant de réaliser les activités sportives et les grands événements de l'année.

Au rez-de-chaussée sont positionnés les différents bureaux : un hall d'accueil avec le bureau de la secrétaire, la pièce des archives, les bureaux des cadres, des personnels thérapeutiques, ainsi que l'infirmerie et une salle de réunion.

Les ateliers de la section SIPFP sont majoritairement répartis sur ce niveau avec le groupe Info'com, un atelier de formation à la vie sociale avec une cuisine à usage éducatif, un atelier espaces verts et une salle de groupe éducatif.

Au premier niveau, les lieux sont répartis pour la prise en charge des enfants comprenant donc trois classes, cinq groupes éducatifs, la salle de psychomotricité et également pour les jeunes de la SIPFP, une cuisine semi-professionnelle et la salle du groupe « Socialisation ».

Le parc automobile de l'IME est composé de 5 véhicules de 9 places et d'un véhicule 5 places. Ils servent pour le transport collectif des jeunes accueillis. Ces véhicules sont également utilisés pour se rendre sur les différents sites d'activités extérieures (piscine, théâtre, Conservatoire de musique, médiathèque...).

La quasi-totalité des jeunes accueillis à l'IME utilise les transports collectifs de l'Association, ce qui permet une diminution de l'absentéisme, ainsi qu'une bonne ponctualité.

Une compagnie de cars extérieure complète le transport collectif. Ces divers transports interviennent tous les matins et tous les après-midis pour le retour en famille.

Les transports sont organisés par secteur géographique avec des listings d'horaires et des points d'arrêts précis qui font l'objet lors des réunions transport de réajustement constant en fonction des nouvelles admissions.

Organisation quotidienne

L'IME est ouvert 210 jours par an.



09H00 - 09h10 : Accueil et arrivée des jeunes accueillis (à pieds, en transports collectifs ou individuels)

09h10 - 10h30 : Ateliers éducatifs, scolaire ou accompagnement thérapeutique

10h30 - 10h45 : Détente/récréation

10h45 - 11h30 : Ateliers éducatifs, scolaire ou prises en charge thérapeutique

11h30 - 12h30 : Repas

12h30 - 13h15 : Détente/récréation

13h15 - 14h45 : Ateliers éducatifs, scolaire ou prises en charge thérapeutique

14h45 - 15h00 : Détente/récréation

15h00 - 15h45 : Ateliers éducatifs, scolaire ou prises en charge thérapeutique

15h45 : préparation au départ et retour au domicile.

Les outils et la dynamique de travail d'équipe

Classiquement, l'intervention en IME s'articule entre des temps scolaires, des temps éducatifs et des temps dits thérapeutiques. Si elles ont pour habitude d'être construites de façon indépendante selon les spécialités, ces interventions ont de plus en plus vocation à être partagées et co-construites par une équipe pluridisciplinaire, afin d'assurer un accompagnement et un suivi qui ne « superposent » pas les approches, mais les rendent, au contraire, cohérentes. En cela, les réunions / les rencontres entre professionnel.le.s sont importantes, voire fondamentales, afin d'envisager les projets des enfants/jeunes et de leurs accompagnants à 360°.

Les dispositifs de travail en équipe

Il s'agit de présenter ici l'essentiel des temps de travail collectifs, qu'ils soient avec les professionnels et/ou avec les bénéficiaires.

LÉGENDE

CdP : Chef.fe De Projet

CdS : Chef.fe De Service

CODIR : Comité de Direction

CIP : Chargée d'Insertion Professionnelle

CR : Compte-Rendu

EN : Education Nationale

ES : Educateurs Spécialisés

ESS : Equipe de Suivi de la Scolarisation

GAPP : Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles



Comité de direction	<p>Quoi ? Informations managériale, reporting, mise en oeuvre des politiques publiques, mise en oeuvre des directives des organismes de tutelle, mise en oeuvre de la politique de la gouvernance associative, stratégie</p> <p>Qui ? Directeur.ices/chef.fes de service des différents établissements de l'association</p>	 Hebdomadaire
Plénière / GAPP / ESS	<p>Quoi ? Formations, GAPP, Réflexion globale, projets structurants, PP en deux groupes</p> <p>Qui ? Toute l'équipe (+ CIP en vision)</p> <p>Où ? Selon les contenus (GAPP en Info'Com, plénière dans gymnase etc.)</p>	 Hebdomadaire
Commission Événement Indésirable Grave	<p>Quoi ? cf. encadré p.25</p> <p>Qui ? Membres stables de l'équipe pluridisciplinaires, responsable qualité</p> <p>Où ? Salle Info'Com</p>	 Au besoin
Thérapeutiques	<p>Quoi ? Réflexion autour de la prise en charge</p> <p>Qui ? Equipe thérapeutique</p> <p>Où ? Salle de psychomotricité</p> <p>Attendus : CR détaillés, appui aux éducateurs</p>	 Au moment des GAPP
CIP	<p>Quoi ? Orientations, partenariats</p> <p>Qui ? CIP, CdS, Directeur, au besoin ES des SIPFP</p> <p>Où ? Bureau du Directeur</p>	 Toutes les deux semaines
Éducateurs	<p>Quoi ? Organisationnel</p> <p>Qui ? Equipe éducative + CdP + CdS + Directeur</p> <p>Où ? Salle de réunion</p> <p>Attendus : CR systématique à diffuser aux autres équipes (serveur)</p>	 Hebdomadaire
CdS / Coordo	<p>Quoi ? Stratégie et articulation IME et DAME, reporting, point sur les plannings</p> <p>Qui ? CdS + Coordo</p> <p>Où ? Bureau direction</p>	 Hebdomadaire
Éducation Nationale	<p>Quoi ? Pédagogique</p> <p>Qui ? Enseignantes (+ 1/mois CdS ou Directeur)</p> <p>Où ? Classe Enseignante Coordo</p> <p>Attendus : CR systématique à diffuser aux autres équipes (serveur)</p>	 Toutes les deux semaines

LES AUTRES TEMPS DU TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE

Par ailleurs, d'autres temps de travail collectifs existent : groupes de VAS (Vie sexuelle et affective cf. ANNEXE N°2) organisés par une psychologue et le psychomotricien, groupes de prise en charge orthophonique collective (petits groupes) organisés par l'éducatrice SEES1 jaune et une orthophoniste, repas thérapeutiques (cf. Encart repas thérapeutique) associant un petit groupe d'enfants et une/une thérapeutique avec un/une éducateur.trice.

Les repas thérapeutiques

Il s'agit pour l'enfant de prendre son repas en petit groupe accompagné des professionnels psychologue et éducateur. Il est alors invité à servir et desservir, à manifester ses préférences culinaires, à échanger ses ressentis et ses expériences qui font souvent échos à ceux des autres participants. Ces repas dits « thérapeutiques », ont plusieurs **objectifs** : ils visent d'une part, à favoriser une dynamique psychosociale qui aura une influence sur l'estime de soi individuelle, et d'autre part, ils permettent d'évaluer et de réadapter l'enfant lors de l'activité repas. En fonction de la problématique individuelle de l'enfant et de son projet personnalisé, des objectifs plus précis peuvent être spécifiés ; il peut s'agir d'une stimulation à la prise alimentaire, ou d'une éducation par rapport à l'hygiène de vie, il peut également être question de stimuler un enfant isolé et apathique (présentant par exemple un TSA), ou encore de **s'appuyer sur le repas comme technique de médiation** pour établir une relation différenciée, etc. Dans tous les cas, c'est le relationnel qui est au centre de cette activité.

Les écrits professionnels

Ils tiennent une place importante, voire grandissante, dans l'organisation du travail et contribuent à la dynamique du fonctionnement et au suivi maîtrisé des personnes accompagnées.

L'ensemble de ce travail est informatisé et sécurisé. La mise en place prochaine du Dossier Unique Informatisé (DUI) avec l'acquisition d'un logiciel spécifique renforcera la protection des données, facilitera le suivi et la maîtrise du travail et garantira une meilleure traçabilité des accompagnements.

ÉCRITS	OBJECTIFS	CONTENU INDICATIF	ÉMETTEUR DESTINATAIRE	FRÉQUENCE
Fiche de la journée découverte	Effectuer une analyse de la ou des journées découverte de l'enfant / du jeune	Repérer les besoins de l'enfant / du jeune et, en regard, des ressources disponibles au sein de l'établissement, afin d'évaluer une future admission	Educateur spécialisé identifié et psychologue / la commission d'admission (Directrice générale, Directeur délégué, et aujourd'hui : coordinatrice et chargée de projets)	A chaque journée découverte, dans l'optique d'une prise de décision à la commission d'admission (à peu près 2 fois par an pour cette dernière)
Projet personnalisé (cf. encart CO-PARTICIPATION du PP p.39)	<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluer les compétences ● Évaluer les besoins et dégager des objectifs à atteindre (éducatifs, pré professionnels) 	Énoncer l'évolution du bénéficiaire et les objectifs à atteindre en mentionnant les échéances et les référents des actions, à 360° (grille SERAFIN-PH)	L'équipe pluridisciplinaire accord avec le bénéficiaire et son référent légal / l'éducation nationale, les partenaires	Annuelle

ÉCRITS	OBJECTIFS	CONTENU INDICATIF	ÉMETTEUR DESTINATAIRE	FRÉQUENCE
Bilans annuels	<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluer, à la fin de l'année scolaire, l'évolution du bénéficiaire ● Évaluer les besoins pour l'année suivante 	Décrire l'évolution du bénéficiaire tout au long de l'année scolaire et identifier les modalités d'accompagnement pour l'année suivante (avec un point d'attention particulier pour le passage de la SEES à la SIPFP cf. encart groupe Passerelle)	TOUS les intervenants de l'équipe pluridisciplinaire (sauf les psychologues = secret professionnel)	A la fin de chaque année scolaire
Rapport MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)	Renouveler la notification MDPH	Identifier les trajectoires possibles pour les jeunes (milieu ordinaire, ESAT, ATJ avec ou sans FH etc...)	Éducateur référent du bénéficiaire	6 mois avant la date d'échéance de la notification

Le groupe "Passerelle"

Les **profils « passerelle »** identifiés dans la SEES Bleue (groupe des 12-14 ans) sont amenés à passer individuellement une journée sur chaque groupe de SIPFP et/ou Socialisation avec l'éducatrice coordonnatrice afin de déterminer leur orientation au cours de l'année ou pour l'année prochaine.

En effet, le regard multiple (coordo, CIP, éducateur référent du groupe SEES et éducateur référent du groupe recevant le jeune) permet d'envisager de façon collective l'orientation du jeune, selon ses capacités et ses appétences, sans « plaquer » sur elle ou lui des projections souvent fausses ou incomplètes.

Les actions de formations

Elles sont reconnues et valorisées. Un plan de développement des compétences est construit chaque année à un niveau associatif. Il permet de décliner les orientations associatives et les axes stratégiques prioritaires en adéquation des politiques sociales, du cadre réglementaire et les besoins et/ou attentes exprimés par les professionnels lors des entretiens annuels.

Des sessions de formations sont mutualisées pour tous les établissements et service de l'Association

en lien avec le regroupement inter associatif auquel l'ESSOR participe. Cette organisation permet de réduire les coûts, d'optimiser le nombre de personnes formées et de favoriser le lien inter établissements interne/externe.

A cela s'ajoutent des participations ponctuelles à des actions collectives (OPCO) des colloques ou bien encore à des participations à des cafés débats sur des thématiques ciblés.

La formation des jeunes professionnels est l'une des valeurs de l'IME, persuadés que l'avenir de l'univers du médico-social se joue aussi (et surtout) dans une solide formation des futurs professionnels. La découverte en profondeur du monde du handicap, de ses richesses et de ses problématiques est le noyau commun des nombreux métiers de l'établissement. A l'équipe initiale s'adjoignent donc naturellement et de façon continue de nombreux.ses stagiaires, de tous horizons, et avec des profils très variés : étudiant.e.s en sciences de l'éducation ou en psychologie, éducateur.trice.s spécialisé.e.s, EJE (éducateur.trice.s Jeunes Enfants), Moniteur.trice d'Atelier, étudiant.e.s en médecine etc.)

La participation au Duoday (17.12.2022) est un exemple de cette implication : les jeunes ont pu s'initier à de nouveaux métiers le temps d'une journée, mais, également, certains professionnels de l'Association L'ESSOR ont pu recevoir des adultes porteurs de handicap afin qu'ils découvrent nos métiers.

De la même façon, l'IME, avec plus particulièrement l'ATJ et le SAVS, s'est voulu être un acteur de la formation des jeunes éducateurs.trices à travers la « Journée des Sites Qualifiants », organisée par l'IRTS-IDS le 01.12.2022.

La Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT)

Souvent réduite à l'organisation de moments festifs ou de détente, la QVT est désormais appelée QVCT. Ce sont donc les principes essentiels d'un environnement de travail orienté sur la sécurité des équipes et leur santé physique et mentale qui sont réaffirmés :

- La bonne articulation entre la qualité de vie et la santé au travail
- Les possibilités d'expression des salariés sur leurs conditions de travail

La prévention des risques au travail, tant des risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, que des risques psychosociaux

Ainsi, la notion de QVCT permet de recentrer le débat autour **des conditions d'une bonne santé des travailleurs, tant au plan physique qu'au plan psychosocial**. Le management, le maintien de l'emploi, la prise en compte de l'évolution et le développement de carrière des salariés, la conduite du changement, les relations sociales entre les collaborateurs, le dialogue social, ou encore la mise en œuvre de l'organisation du travail, redeviennent fondamentaux dans le plan d'action des RH.

L'association L'Essor est entrée dès la fin 2022 dans une démarche DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) collectif QVCT, ce qui permet de :

- Prendre conscience de la nécessité de cette démarche
- Valoriser ce qui est fait en la matière sans pour cela toujours en avoir conscience
- Structurer la démarche QVCT

Les actions mises en place ou projetées permettent de concilier l'amélioration des conditions de travail des salariés et les « performances » liées à l'entreprise.

En résumé, pour une QVCT réussie, il convient d'être attentif à **la mise en place d'espaces de dialogue réguliers avec les salariés et à l'amélioration de la performance organisationnelle**. Ces deux objectifs permettent ainsi de développer un environnement stable et résilient sur le long terme.

A noter : les dernières actions réalisées dans le cadre de la QVCT sont :

- **Un diagnostic des Risques Psycho-Sociaux (RPS) à l'IME⁵**, qui constitue une boussole managériale pour la Direction,
- **La réalisation d'un diagnostic Troubles Musculo Squelettiques (TMS)** au plan associatif,
- **Le déploiement d'un logiciel RH (Octime)** permettant à chaque salarié de l'Association d'avoir un outil simple et efficace dans la vision et gestion des congés de chacun notamment.

⁵ ACTION DANS LE CADRE DU DEGRE ELEVE DE SOLIDARITE de la CCN 66 Diagnostic « Prévention des risques psychosociaux » Proposition d'intervention de Chorum, janvier 2022

Présentation de l'approche de la prévention des RPS

Les risques psychosociaux sont des risques pour la santé physique, mentale et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. Ils dépendent de la présence dans les conditions de mise en œuvre de l'activité de travail de contraintes et de ressources rattachées à six familles de facteurs de risques : les exigences du travail, les exigences émotionnelles, l'autonomie et les marges de manœuvre, les relations au sein du collectif de travail, les conflits de valeurs, l'insécurité d'emploi.

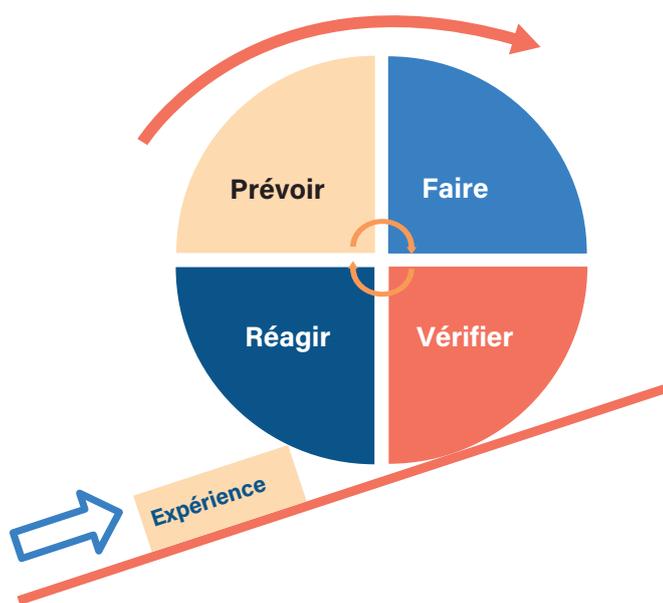
Les caractéristiques du diagnostic « Prévention des RPS »

Une analyse approfondie et ciblée de situation(s) de travail spécifique(s) permettant d'identifier les causes organisationnelles d'une tension, d'un conflit ou d'une difficulté rencontrée dans un service ou par un même métier (augmentation des absences au travail, conflit au sein d'une équipe, stress, apparition ou développement de maladies professionnelles, etc.).

Une identification des facteurs de risques professionnels : perte d'autonomie et de marge de manœuvre, inadéquation entre charge de travail et ressources, contraintes physiques, environnement dégradé, etc.

... Mais aussi une identification des facteurs de protection de la santé des salariés et des leviers de prévention des risques : collectifs de travail, mode d'encadrement, échanges sur le travail, marges de manœuvre, etc.

La démarche qualité sécurité La politique d'amélioration continue de l'établissement



La politique d'amélioration continue s'inscrit dans celle de l'Association avec un responsable qualité, transverse aux 5 établissements et service et également un référent qualité sécurité et environnement.

La dynamique d'amélioration continue se structure progressivement. Elle permet d'accompagner et de soutenir les pratiques professionnelles au sein d'une organisation qui se veut contenante.

Les procédures qui s'élaborent, capitalisent les savoirs faire, favorisent la cohérence, la maîtrise et la complémentarité.

La qualité est alimentée, certes, par des outils mais représente surtout un levier favorisant la capacité à s'interroger et de s'auto contrôler. C'est une démarche globale, induite dans chaque action. Elle permet de

questionner régulièrement les pratiques, l'organisation, le fonctionnement, les effets attendus et les effets réellement produits par les actions.

Elle s'inscrit en continue au sein de l'ensemble des établissements et service de l'Association. Elle vise à améliorer les pratiques et la qualité du service rendu au bénéficiaire. Le projet d'établissement fait partie intégrante de cette dynamique d'amélioration.



**Écrire ce que l'on fait et
faire ce que l'on a écrit**



La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Comme le prévoit le code du travail, l'établissement met en place et actualise annuellement le DUERP. Les risques sont identifiés, évalués selon une cotation (gravité/fréquence) et font l'objet, si nécessaire, d'actions préventives. Les salariés sont associés à la démarche pour développer une culture de prévention de la structure

Le registre de sécurité

Le registre de sécurité est mis en place, il est mis régulièrement à jour, notamment lors du contrôle des installations. Le contrôle des installations techniques (électrique, de gaz, de chauffage, ...) et du système de sécurité incendie est effectué régulièrement

Les formations obligatoires et exercices incendie

L'établissement/le service veille à organiser régulièrement des formations afin que les professionnels puissent acquérir et/ou maintenir leur compétence dans le domaine de la prévention et gestion des risques (Sauveteur Secouriste au travail, ...).

La sécurité des véhicules de service

Le parc automobile est entretenu et renouvelé régulièrement.

Le circuit du médicament

Une procédure associative écrite permet d'organiser l'aide à la prise du traitement médical si nécessaire. Cette procédure clarifie et sécurise le circuit du médicament de la prescription, la dispensation, la préparation (pilulier) et son administration. L'infirmière récemment recrutée est plus particulièrement responsable, à l'IME, de la bonne administration et de la sécurisation de ce circuit.

La politique de prévention et de promotion de la bientraitance

« La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être du bénéficiaire en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance » (.../...) Elle trouve ses fondements dans le respect de la personne, de sa dignité et de singularité. Il s'agit d'une culture partagée au sein de laquelle les sensibilités individuelles, les spécificités de parcours et de besoins, doivent pouvoir s'exprimer et trouver une réponse adaptée. »⁶



Au niveau institutionnel, la promotion de la bientraitance et la prévention des risques de maltraitance font l'objet d'une attention particulière et dépassent le cadre des seules pratiques individuelles. Elles ont fait l'objet de plusieurs sessions de formation inter établissements et se déclinent dans les différentes modalités du travail professionnel :

- L'analyse des pratiques professionnelles
- Les modalités d'accompagnement empreintes de bienveillance et de bientraitance déclinées dans le projet personnalisé
- La formation des professionnels
- L'affichage des numéros nationaux d'appel à disposition des éventuelles victimes de maltraitance

⁶ p14 recommandations de bonnes pratiques professionnelles. « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre » ANESM

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES

La procédure de gestion des événements indésirables a fait l'objet d'une actualisation. Cela a permis de lister avec précision et de graduer les différents types d'événements par genre et par degré de gravité. Ils peuvent concerner :

Tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation susceptible d'affecter la prise en charge des bénéficiaires, leur accompagnement ou le respect de leurs droits.

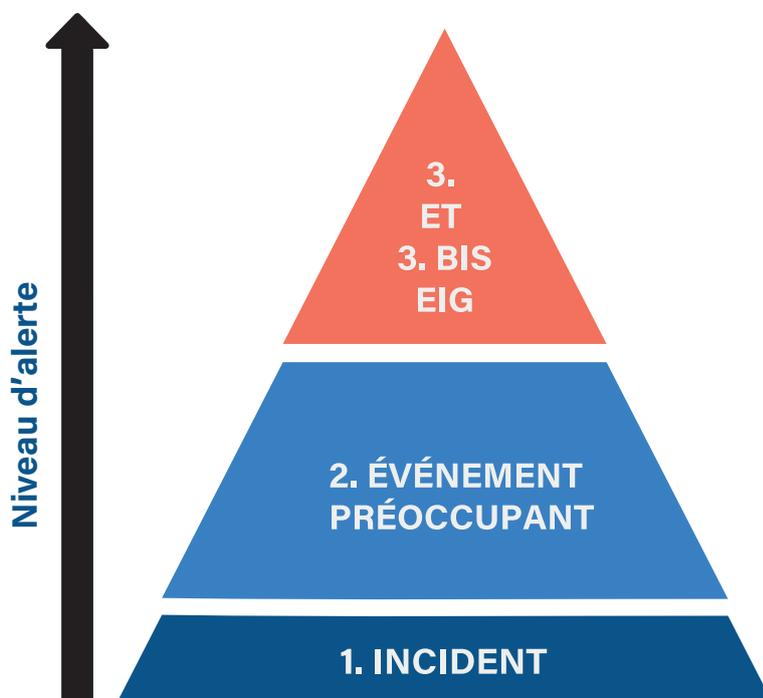
Tout événement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées. (L.331-8-1 CASF)

Tout comportement inadapté et non respectueux des personnes accueillies en lien avec le règlement de fonctionnement.

Les documents supports utilisés prennent en compte cette évolution et contribuent à la bonne gestion des situations problèmes.

Une commission pluridisciplinaire de suivi des événements indésirables est mise en place au sein de l'IME. Elle permet de dégager des éléments de compréhension et de faire émerger des réponses adaptées face aux événements problèmes de personnes accueillies.

Comme le prévoit la loi, la Direction peut être amenée à effectuer un signalement auprès des autorités administratives et/ou judiciaires.



LES COMMISSIONS D'ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES

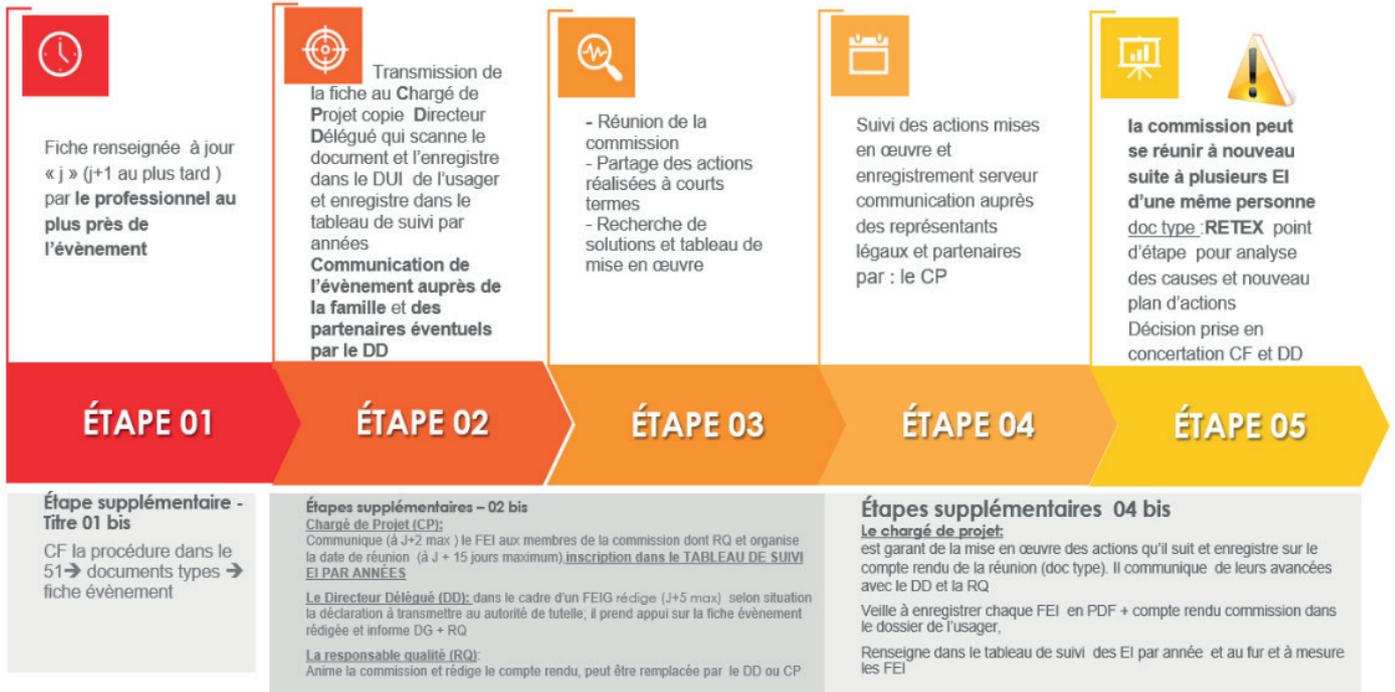
Les Événements Indésirables Graves (EIG) donnent lieu à une commission pluridisciplinaire qui recherche différents buts :

- Déterminer les multiples raisons qui ont conduit à cet épisode ;
- Identifier collectivement une sanction, le cas échéant, qui serait juste et équilibrée ;
- Confronter les avis / visions des professionnels, en y invitant notamment des professionnels qui ne seraient pas directement concernés par l'événement, en apportant un regard plus neutre, tout au moins dépassionné, mais aussi leur expérience ;
- Rendre compte à l'autorité de tutelle et, éventuellement, demander une aide ou un appui pour éviter la récurrence de l'événement dans l'avenir.

Un protocole précis a vu le jour, en accord avec la Responsable Qualité.

Gestion d'un évènement indésirable IME

mise à jour le NOVEMBRE 2022



LES BESOINS ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les besoins d'accompagnement

La réforme de la tarification est née dans l'univers médico social avec la création de la grille SERAFIN-PH. Si cette nomenclature a une visée essentiellement financière, de tarification, elle a permis d'identifier et de catégoriser les différents besoins des enfants/jeunes porteurs de handicap, afin de mieux y répondre. C'est donc un outil particulièrement précieux, qui se structure autour de trois grands axes :

BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ SOMATIQUE ET PSYCHIQUE

Par ailleurs, dans la transformation imminente de l'offre de l'IME vers une modularité voulue par le dispositif DAME (cf. encadré DAME p.44), **l'outil SERAFIN-PH** est l'outil qui, précisément, permettra d'offrir des prestations modulées « dans » et « hors les murs », selon l'évaluation des besoins consignés dans le Projet Personnalisé de chaque enfant/jeune.

La photographie des besoins et des réponses qui suit est naturellement fastidieuse, car les **besoins** des jeunes et des enfants sont forcément **pluriels**, et ce d'autant plus quand l'âge du public s'étend de 6 à 20 ans. Il convient d'ailleurs de noter que cet état des lieux a été établi de **façon co-construite** avec l'ensemble de l'équipe, lors de journées « banalisées » en juin et

BESOINS EN MATIÈRE D'AUTONOMIE

juillet 2022, afin de balayer l'ensemble des besoins et des réponses apportées, de leur diversité. De fait, il est impossible de le réduire/simplifier dans le cadre de ce projet d'établissement.

En outre, s'il s'agit ici de décrire la multiplicité des besoins éducatifs et thérapeutiques, il n'est pas question d'omettre les réponses apportées par l'équipe enseignante, puisqu'une grande majorité des jeunes accompagnés bénéficient d'un suivi scolaire au sein de l'IME. Cependant, la nomenclature de l'Education nationale ne peut être ni transformée ni réduite : pour cela elle est reproduite dans sa totalité en annexe (cf ANNEXE PUE n°1).

BESOINS EN MATIÈRE DE PARTICIPATION SOCIALE

SUIVI DE LA SANTÉ Principaux besoins repérés

Besoins au niveau psychique (prestations des psychologues)

- Pouvoir exprimer, gérer ses émotions, sa subjectivité, devenir sujet
- Avoir une image et une estime de soi valorisées
- Avoir un développement relationnel et psycho affectif harmonieux – être dans les interactions sociales

Objectifs spécifiques

- Permettre à l'enfant/jeune d' identifier et exprimer ses émotions. L'aider à faire le lien entre comportements/émotions et pensées.
- L'accompagner dans l'amélioration de l'estime de soi (cadre non jugeant et bienveillant et travail sur la perception de soi
- L'amener à prendre en compte son environnement social (émotions, besoins, désirs, intérêts de l'autre).
- Travail sur empathie
- L'aider à acquérir ou développer un comportement socialement adapté

Prestations

- Travail éducatif autour des habiletés sociales Utilisation d'outils tels que le théâtre et la danse pour favoriser l'expression de soi
- Accompagnement de la gestion des émotions (la colère, l'angoisse, la tristesse) grâce à la création d'outils adaptés et des séances de relaxation
- Utilisation de la médiation animale pour proposer aux jeunes un temps de bien-être, développer la confiance en soi, apprendre à canaliser ses émotions et son impulsivité. (cf. encadré médiation animale)
- Travail autour d'un comportement adapté dans le cadre des sorties (culturelles / ludiques.)
- Passation de tests pour évaluer le développement de l'enfant/jeune dans les domaines cognitifs, socio-émotionnels, communication sociale, autonomie au quotidien, ...), et pour la MDPH des bilans psychométriques

Besoins au niveau somatique

- Entretenir et prendre soin de :
 - Son corps
 - De sa santé,
- Accepter et suivre son traitement
- Prendre conscience de son schéma corporel
- Aider à prendre conscience des besoins pour être en bonne santé

Objectifs spécifiques

Accompagner l'enfant/jeune et sa famille :

- Dans le maintien et développement du prendre soin : de son corps et de sa santé

Aider l'enfant/jeune :

- À repérer et exprimer les problèmes liés au corps, à la santé, à la douleur
- Permettre à la personne accueillie d'avoir des informations d'ordre général sur la santé
- Accompagner la personne accueillie sur ses besoins en matière de santé lorsque la famille ne peut le faire / servir de relais

Prestations

- Visite médicale annuelle effectuée par le cabinet médical du Trait avec suivi courbe de poids, taille, vaccination
- Adaptation des repas selon prescription médicale
- Prévention et repérage des difficultés somatiques par l'observation directe du comportement des enfants/jeunes ou par le lien avec les professionnels de l'accompagnement.
- Travail autour du corps : identifier les parties internes et externes du corps humain par le biais de fiches éducatives, d'exercices pratiques et / ou de sorties éducatives (expositions interactives).
- Travail autour de l'hygiène (brossage des dents le midi en suspens suite à la crise sanitaire).
- Travail autour de l'équilibre alimentaire (atelier cuisine et petit déjeuner à thème en suspens suite à la crise sanitaire).
- Actions collectives d'informations et de prévention (exemple : le harcèlement, le cyber harcèlement avec l'intervention du GAPASE, les réseaux sociaux avec e-enfance, action sur les changements liés à la puberté...) (cf. encadré GAPASE p.30)
- Programme d'éducation à la vie affective et sexuelle (cf. ANNEXE VAS n°2)
- Rendez-vous individuels pour des demandes spécifiques (exemple : consulter une sage-femme)

Besoins en matière de fonction locomotrice

Objectifs spécifiques

Identifier, améliorer, développer les capacités de l'enfant/jeune en termes de communication expressive et réceptive, de posture motricité et déplacement, régulation sensorielle

Prestations

- Réalisation de bilans psychomoteurs et de bilans sensoriels (cf. ANNEXE sensorialité n°4)
- Se repérer dans l'espace et le temps : lors de jeux collectifs dans un espace donné, courses d'orientations, repérage sur plans, lecture double entrée (cartographies).
- Utilisation des timers durant les activités sur le groupe, travail sur la date de façon quotidienne, planning imagé et adapté, travail autour des saisons.

Besoins en matière de rééducation et de réadaptation fonctionnelle

Besoins relatifs à la voix et à la parole : prestations orthophonie

- Réalisation de bilans orthophoniques : remédiation des troubles de l'articulation et de la parole, enrichissement du vocabulaire, remédiation de la syntaxe
- Travail sur la communication non verbale et sur l'articulation (classeurs PECS / fiches).
- **A venir** : introduction de la LSF (Langue des Signes Française) pour les profils non-verbaux

⁷ Source [Le G A P A S E Rectorat \(slidetodoc.com\)](http://LeGAPASE.Rectorat(slidetodoc.com))

MISSIONS

Exemples de missions d'information et de prévention :

- Les dangers d'internet
- Le harcèlement et le cyber-harcèlement
- Les incivilités, les violences et les jeux dangereux

9

FOCUS SUR LA MÉDIATION ANIMALE

« Le terme de médiation animale désigne la **recherche des interactions positives issues de la mise en relation intentionnelle homme-animal** dans les domaines éducatifs, thérapeutiques ou sociaux, pratiques telles qu'elles sont conduites dans les institutions éducatives et médico-sociales entre autres » (source Wikipédia). En l'occurrence aujourd'hui, à l'IME, une éducatrice spécialisée dans la médiation animale vient une fois par semaine avec deux chiens, et accompagne des groupes de 3 à 4 enfants.

Les bénéfices sont de plusieurs natures :

Stimuler la communication : dans des situations d'isolement provoquées par les difficultés physiques, mentales ou sociales, la médiation animale permet de rétablir un lien entre la personne et son entourage.

Entretenir et développer l'autonomie : marcher, caresser, soigner un animal sont autant d'actions qui permettent de travailler le mouvement et entretenir ses capacités.

(Re)trouver sa place dans la société : le handicap, les difficultés d'intégration ou de réinsertion peuvent empêcher les relations sociales. L'animal ne porte pas de jugement, il permet à la personne de reprendre confiance en elle-même et envers les autres.

AUTONOMIE

Principaux besoins repérés

Besoins pour l'entretien personnel

Objectifs spécifiques

- Savoir se laver, s'habiller, manger, l'élimination.

Prestations

- Ateliers sur les habilités sociales : travail sur la gestion des émotions. Temps de parole sur le groupe, retour sur les situations, utilisation d'un outil créé sur le groupe (la carte imagine) pour différencier l'imaginaire et la réalité.
- Entraide : tutorat en forme de « pair-aidance » (cf. encadrés PAIR AIDANCE et Rencontre & Nous p.31) : des exemples qui pourraient se développer, notamment entre les travailleurs de l'ESAT et les jeunes de la SIPFP.
- Fiches de comportement nominatives (remplies chaque soir, évaluation ou auto-évaluation). Collaboration avec les familles (cosigné). Parfois mise en place de fiches de comportement ou d'autres outils à domicile. Fiche de comportements personnalisés en fonction des différents besoins ou problématiques des jeunes et des demandes de la famille.
- Aider le jeune à formuler ou répondre à une demande par téléphone (ex : commander un Filor, prendre un rdv médical...), par courrier ou par mail (aide à la création d'un mail, aide à la constitution d'un courrier) ou directement à un guichet.
- Atelier « les clés de l'autonomie » avec les SIPFP (cf. encadré sur les clés de l'autonomie p.31).

LA PAIR AIDANCE : TÉMOIGNAGE D'UNE ÉDUCATRICE

« L'année 2021/2022 a révélé de nombreux problèmes de comportements de la part du jeune K. ; ceci nous a amenés à rédiger un nombre important de fiches d'évènements indésirables tout au long de l'année. Face aux multiples faits de violence, nous avons dû procéder à des réunions visant à réunir les divers professionnels pour tenter de comprendre les raisons de tels agissements et trouver des solutions pour répondre au mieux à son accompagnement (ce sont les Commissions des évènements indésirables).

Lors de la dernière d'entre elles, pluridisciplinaire, qui a eu lieu en 2022, nous avons abordé plusieurs possibilités dont la mise en place d'un système de pair-aidance (entraide et parrainage par un jeune plus âgé de la SIPFP). En effet, nous avons déjà eu l'occasion de partager une activité « plantation de fleurs » avec le groupe de l'éducateur Espaces Verts et notamment avec le jeune A. Nous avons senti K. réceptif et plutôt investi dans les tâches qui lui étaient confiées. C'est pourquoi, après concertation avec l'éducateur référent des SIPFP, nous sommes parvenus à trouver un créneau qui pourrait correspondre à ce projet le mardi après-midi à partir de 13h30 au rythme d'une fois tous les 15 jours. »

Écrit rédigé par Estelle B., éducatrice spécialisée

LES CLÉS DE L'AUTONOMIE

Sous forme de jeux de rôle, et avec la complicité de nos partenaires (secrétaires de mairie, centre médico-social et centre social La Zertelle), il s'agit de demander aux jeunes d'agir en autonomie : se renseigner en posant directement des questions à un guichet ou sur exercices plus classiques (ex : répondre à un courrier de la CAF, écrire l'adresse sur l'enveloppe, prise de transports en commun, gestion des tickets de bus, déplacements en autonomie, gestion d'un budget...).

Constat :

Les jeunes de la SIPFP ont parfois des difficultés à se projeter dans leur projet professionnel. La situation sanitaire n'a pas permis les visites de foyer d'hébergement, d'ESAT ou d'ATJ et les stages ont dû être ralentis ou parfois annulés.

Pour les aider à se projeter, le jeune peut être plus à l'aise face à un autre jeune, qu'il a connu à l'IME ou dont il a entendu parler par les éducateurs de la SIPFP à travers des actions, des photos...

C'est par ce constat, que nous proposons un projet de rencontres entre anciens jeunes de l'IME (actuellement en ESAT, en ATJ, en milieu ordinaire...) et des jeunes de la SIPFP.

Objectifs principaux :

Permettre aux jeunes de la SIPFP de connaître les différentes structures adultes au travers des témoignages d'anciens jeunes de l'IME

Maintenir et développer le partenariat existant interne et externe

Faciliter la mise en stage

Permettre une visibilité de l'association l'Essor sur le territoire

Sous-objectifs :

Faire participer l'ensemble des jeunes de la SIPFP dans l'organisation de cette demi-journée (restauration, affiches, cartons d'invitations, organisation de la salle...)

Prendre des nouvelles des anciens de l'IME dans un souci d'évaluation et d'amélioration continue

Écrit par la chargée de projets et la chargée d'insertion professionnelle

"Les anciens, ils viennent et ils nous expliquent comment on fait un stage, comment ça se passe dans un foyer. C'est intéressant, parce que moi j'ai très envie d'aller faire un stage à l'Atelier de Jour, et puis aussi au Foyer, et ils nous ont dit comment ça se passe une journée, parce que nous on sait pas vraiment."

Jeunes du groupe Socialisation



PARTICIPATION SOCIALE

Principaux besoins repérés

Besoins pour accéder aux droits et a la citoyenneté

Objectifs spécifiques

- Faire participer l'enfant /jeune à son projet et y associer la famille
- Informer l'enfant/le jeune de ses droits et l'accompagner pour les exercer

Prestations

- Participation au CVS
- Aider les enfants à s'impliquer dans les instances d'expression qui leurs sont dédiées (CVS, commission menu, gazette...) (cf. Encadré Réforme des CVS page 6)
- Commission menu et questionnaire de satisfaction
- Information sur le droit de vote : élaboration d'outils et information sur le bureau de vote
- Information sur le recensement et la journée d'appel
- Adaptation en facile à lire et à comprendre des documents le concernant (cf. ENCADRÉ FALC)
- Informer les enfants de leurs droits selon leur vécu et leur situation (placement, droit de visite des parents etc...)
- Informations sur le 119 et sur les droits de l'enfant
- Aider à comprendre l'environnement et le respect de la nature
 - Sensibilisation au recyclage alimentaire, montage du projet Ecolibris, participation au projet
 - Actions en faveur du développement durable : tri, composteur, recyclage toutes matières
 - Action « Nettoyons la nature »
 - Visite du SMEDAR

Besoins pour exercer ses rôles sociaux - apprentissage et savoir faire

Objectifs spécifiques

- Acquérir et appliquer des connaissances
- Acquérir des compétences professionnelles (techniques et attitudes)
- Développer le potentiel, les centres d'intérêt

Prestations

- Comprendre et appliquer les consignes
- Approcher la notion de travail et non plus seulement le « faire pour soi », créer des habitudes de travail (dans un 1er temps arriver à rester assis avec les autres le temps d'une petite activité), participation aux différentes activités du groupe (repères temporels, couleurs, motricité fine, tenue de l'outil scripteur, mémorisation...)
- Acquérir les prérequis aux métiers voulus ou en lien avec l'orientation envisagée
- Gagner en autonomie
- Auto-contrôle de son travail
- Appliquer les consignes et protocoles de sécurité professionnelle : EPI, procédures dans l'utilisation des machines dangereuses / outils de cuisine / produits MHL / outils bureautiques
- Apprentissage et utilisation de la terminologie professionnelle, des postures professionnelles

Besoins pour exercer ses rôles sociaux - savoir être

Objectifs spécifiques

- Savoir-être en individuel et en collectif

Prestations

- Aider à comprendre et respecter le cadre (social, légal)
- Veiller au respect des règles de vie (vivre ensemble), règlement de fonctionnement : utilisation d'un langage adapté / d'une tenue adaptée
- Acquérir la capacité à différer une demande, de respecter un rendez-vous, des contraintes

Besoins dans la vie sociale, loisirs / temps libres / déplacement et moyens de transport

Objectifs spécifiques

- Participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport

Prestations

- Préparation à l'utilisation des transports en commun en autonomie (travail sur la lecture d'un tableau à double entrée, apprendre à se repérer en ville, comprendre un trajet de car, composer un billet etc..)
- Aide pour l'inscription dans un club (chant, sport...)
- Apprentissage à la gestion du temps libre
- Favoriser l'autonomie dans les transports : utilisation de l'application des transports en commun, horaires, lecture des plans de réseaux, se repérer
- Se rendre dans une gare pour repérer le fonctionnement (connaître les termes spécifiques liés la gare : voie, quai, composer...)

Besoins pour les ressources et l'auto-gestion (informations conseils)

Objectifs spécifiques

- Connaissances et accès au droit
- Développer les capacités en matière de connaissance de la valeur et de l'utilisation
- De l'argent
- Informer et conseiller

Prestations

- Comprendre ce qu'est un budget, gérer une somme d'argent, travailler la notion de l'argent grâce à divers supports (exemple : jeu budgetissimo, fiche Remue-méninges, simulation de courses pour le paiement et le rendu de monnaie...)
- Apprendre à se repérer dans un commerce, savoir respecter une liste de courses, reconnaître les fruits et légumes, peser les aliments, repérer les prix, date de péremption etc.. ;
- Apprendre à prendre un rendez-vous/ gérer un planning, s'exprimer au téléphone,
- Ecolibris : vente et suivi des ventes des repas recyclés (cf. ENCADRÉ Ecolibris)
- Comprendre les actions des services public (la mairie, CMS, pompiers, gendarmerie, la poste)

LE F.A.L.C., UN OUTIL DE COMPRÉHENSION POUR TOUT.E.S

« Le facile à lire et à comprendre (FALC) est une méthode qui a pour but de traduire un langage classique en langage compréhensible par tous.

Le texte ainsi simplifié peut être compris par les personnes handicapées mentales, mais aussi par d'autres comme les personnes dyslexiques, malvoyantes, les personnes âgées, les personnes qui maîtrisent mal le français. » [Quelle est la définition de FALC ? | Mon Parcours Handicap](#)

Le FALC est une méthode qui doit être approuvée. Tout un travail autour de cette façon d'aborder et de faciliter la transmission d'informations auprès des bénéficiaires de l'association L'ESSOR est central, porté essentiellement par la Responsable Qualité. S'il ne s'agit pas aujourd'hui d'un FALC amendé et reconnu, la majeure partie des documents à disposition des bénéficiaires et de leurs représentants présente une facilitation de lecture et de compréhension par l'utilisation généralisée de pictogrammes.

Pour aller plus loin : [Les fiches en facile à lire et à comprendre | CNSA](#)

LES « ECOLIBRIS », UNE ACTION ÉDUCATIVE EN FAVEUR DE L'ÉCO RESPONSABILITÉ

Il s'agit d'une action de valorisation des plats non-consommés de la restauration collective de l'association dans une démarche de formation écoresponsable, de réduction des déchets, de prise de conscience de notre impact environnemental et de promotion d'une économie circulaire. Cette thématique portée également par l'Association est un formidable outil éducatif et pédagogique de sensibilisation citoyenne.

Grâce à un travail rapproché entre l'IME, l'ESAT et le prestataire de la restauration, l'Association souhaite s'inscrire au titre de structure d'accueil, mais souhaite surtout sensibiliser ses bénéficiaires aux démarches écoresponsables, en valorisant les rôles sociaux et l'appropriation de savoir-faire et savoir-être qui sont source de richesses personnelles et professionnelles.

Ainsi, les jeunes suivis par l'IME travaillent sur l'accueil, l'organisation des tâches, la communication, le suivi informatisé, le respect des règles d'hygiène, la gestion de la chaîne du froid, la prise de parole en public, mais également l'autonomie et l'esprit d'équipe.

Les travailleurs de l'ESAT sont sensibilisés au gaspillage et au recyclage, mais également aux règles d'hygiène, de stockage de la nourriture, de la gestion de son alimentation et de ses ressources.

- 

1. À la fin du service, le chef de cuisine fait état des excédents de production non consommés
- 

2. Il informe les convives du nombre de part(s) disponible(s) à l'achat, par mail
- 

3. Le convive passe commande
- 

4. À l'heure et au point de retrait définis, le convive vient récupérer sa commande
- 

5. Le lendemain, au moment du déjeuner, le convive ramène son bocal consigné au restaurant



Ecolibris, ça sert à revendre les repas de la cantine pour 1 euro aux gens de l'Esat, pour qu'ils mangent le soir. C'est important, c'est pour dire STOP au gâchis. A la maison, nous on fait attention, mais là c'est plus important. Et puis on fait la commande, on récupère l'argent, on leur apporte les boîtes etc.

Maxence, 17 ans

ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DES ENFANTS ACCUEILLIS

- Aide au renouvellement des droits à l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé), à la carte mobilité inclusion ou aux droits IME
- Aide à la rédaction d'un courrier (exemple : pour faire appel d'une décision MDPH)
- Accompagnement pour une ré orientation lorsque la famille déménage (recherche autre établissement, échanges ou rdv avec le futur établissement)
- Demande l'intervention d'une aide éducative pour un soutien parental renforcé en complément de l'IME
- Constitution d'un dossier d'offre de répit pour permettre à la famille un relai si nécessaire sur les temps hors IME
- Accompagnement et rédaction des écrits pour la mise en place de mesure de protection type tutelle/curatelle/habilitation familiale
- Accompagnement des parents ayant des difficultés à constituer un dossier d'orientation pour un IME (en lien avec la structure accueillant l'enfant avant l'IME)
- Visite de l'IME pour une demande de place et organisation des journées découverte pour une éventuelle future admission
- Proposer un temps d'échange convivial aux parents à travers le Café des parents (cf. Encadré Café des parents)

LE « CAFÉ DES PARENTS », UN LIEU PRÉCIEUX D'ÉCHANGE

Le café des parents a pour objectif principal de proposer un temps d'échange convivial entre parents.

Différents objectifs sont poursuivis :

- *D'un point de vue associatif :*
 - Mettre en avant le statut d'association de parents en donnant une place plus importante à ceux-ci
- *Du point de vue des familles :*
 - Donner un espace de paroles et d'écoute aux parents des enfants que nous accompagnons
 - Favoriser le dialogue entre parents et entre les parents et leurs enfants
 - Sensibiliser les parents en donnant des informations et en faisant de la prévention sur des thématiques précises
- *Du point de vue des professionnels :*
 - Proposer une autre forme d'intervention et d'accompagnement auprès des familles
 - Travailler de manière collective avec une pluridisciplinarité
 - Être dans une dynamique positive

Aujourd'hui, le « Café des parents » est essentiellement ouvert aux parents d'enfants suivis à l'IME. Pour autant, la dynamique associative veut élargir cette rencontre aux parents d'enfants plus âgés (par exemple qui sont au FH) et, évidemment, à tous les parents d'enfants porteurs de handicap sur le territoire.



« Je trouve ça sympa, je sais qu'il y en a d'autres qu'à l'IME. Quand on a des ados, c'est difficile, on peut exposer nos problèmes. Il y a du café. Les parents voient qu'ils ne sont pas tout seuls, et leur problème n'est pas le seul. Et quand on a un enfant en situation de handicap, au début, on est dans le déni. Et de voir qu'il n'y a pas que soi, c'est important. On discute de la dimension sociale, un monsieur la dernière fois disait qu'il n'avait presque plus d'amis parce que son enfant est en situation de handicap. Les gens ne le disent pas à l'extérieur. Au début, tout le monde est un peu timide, mais à la fin on ne s'entend presque plus ! »



Mme K., maman de Kenza, 16 ans

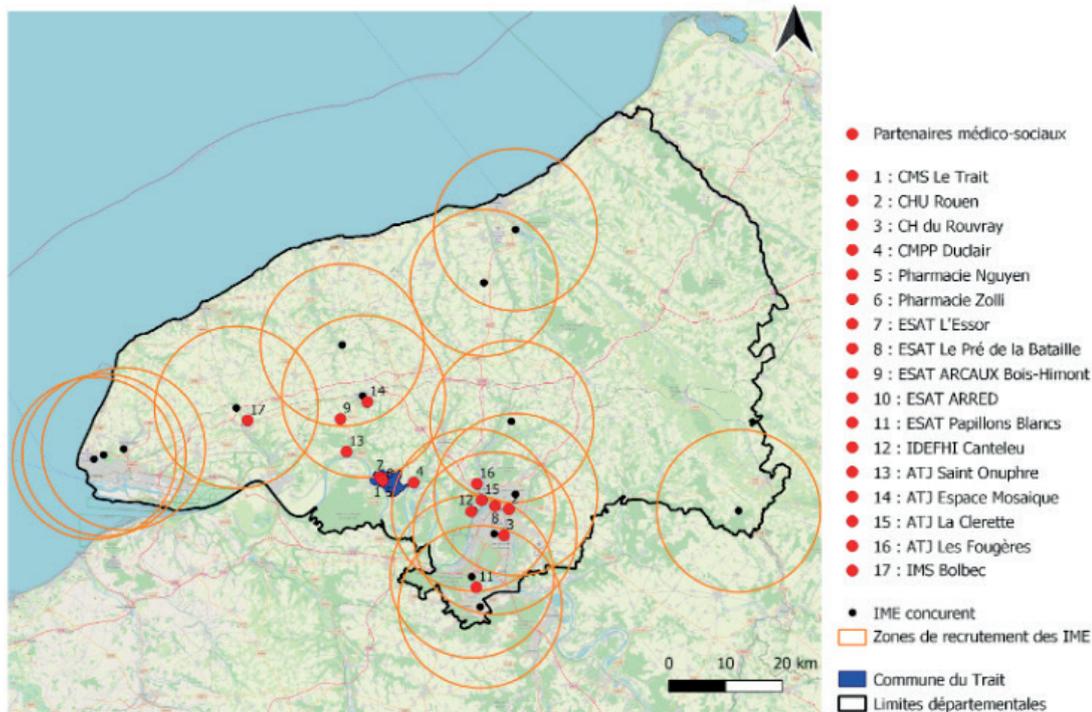
Partenariat et stratégie d'ouverture

L'IME a créé un solide réseau partenarial sur le territoire, et ce depuis longue date. Ces partenaires, très variés, permettent tout à la fois de proposer des activités et actions que l'IME ne pourrait pas proposer, mais également d'amorcer une inclusion « hors les murs », dans la cité.

Ces partenariats, « naturels » (tous ne sont pas encore contractualisés en tant que tels) s'avèrent être des leviers incontournables de la transformation de l'accompagnement en dispositif. En effet dans les 5 ans à venir et pour une partie des profils repérés, une activité inclusive au conservatoire ou à la MJC par exemple ne devra plus être considérée comme une activité de l'IME, mais, que ce soit en groupe ou en individuel, comme une prestation « hors les murs » pour des enfants/jeunes n'étant pas à plein temps à l'IME. La liste des (très nombreux) partenaires actuels de l'IME se trouve en ANNEXE n°5.

La cartographie synthétique qui suit en constitue une première approche territoriale, qui illustre les partenaires médicaux et médico-sociaux, notamment pour la « sortie » de l'IME de l'association.

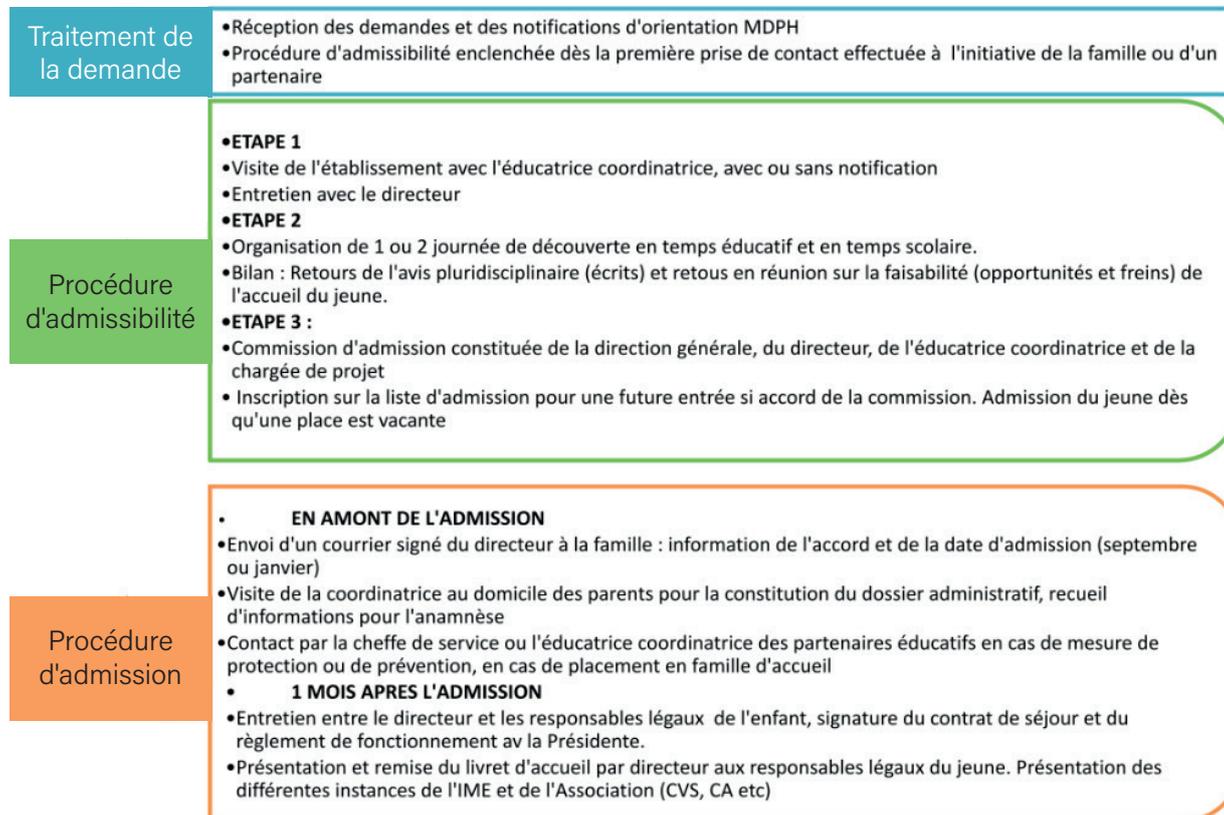
Partenaires médico-sociaux et concurrents départementaux



LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

Le parcours de l'admission et l'accueil

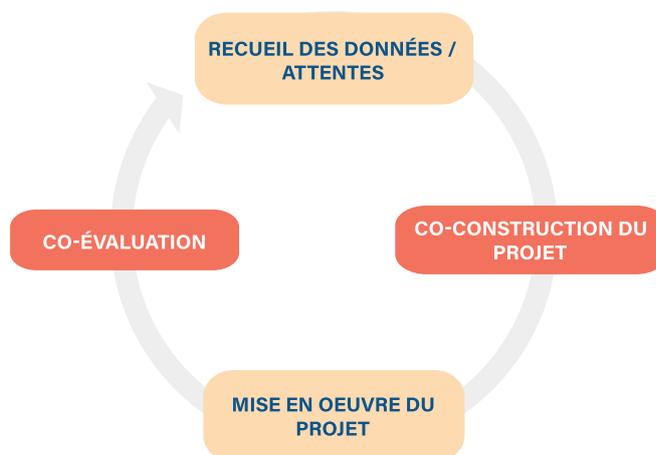
LE PARCOURS D'ADMISSION À L'IME DE L'ESSOR

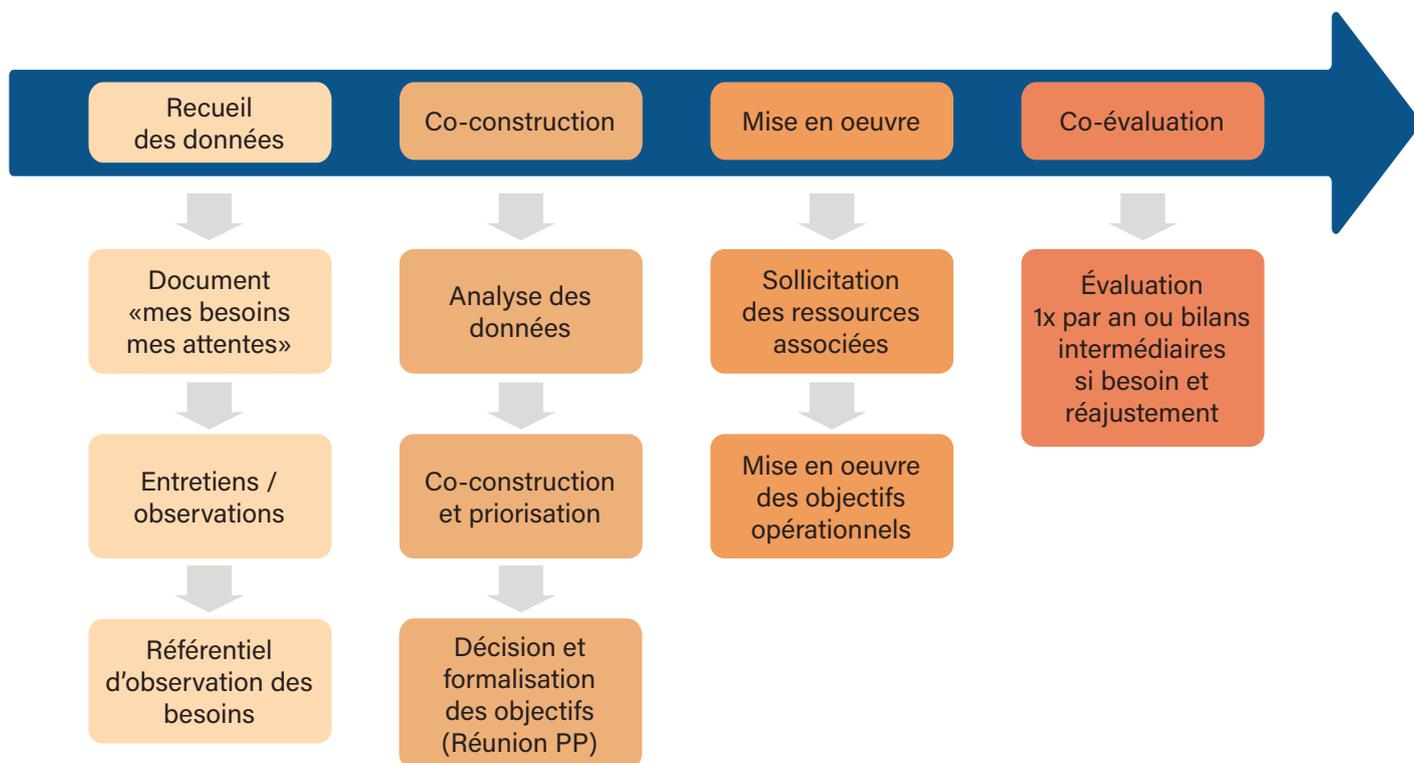


L'expression personnelle et la participation collective

Trop longtemps, les personnes porteuses de handicap étaient considérées comme inaptes à effectuer leurs propres choix. Les politiques publiques et le bon sens des professionnels sont (heureusement) largement revenus sur ces façons d'accompagner.

Aujourd'hui, **la parole du bénéficiaire et de ses aidants** est centrale, et les projets personnalisés en sont l'essence même dans une dynamique de co-construction. Il s'agit d'une profonde conversion, à l'écoute des choix et préférences de la personne qui consiste à ne pas décider à sa place, à respecter ses choix, à la mettre en capacité de réaliser elle-même et d'apprendre par ses succès et ses échecs.





LE PROJET EN COURS DE CO-PARTICIPATION DES PROJETS PERSONNALISÉS

Le **Projet Personnalisé (PP)** est un outil majeur dans l'accompagnement des enfants de l'IME. C'est un outil qui permet d'évaluer les capacités de l'enfant, mais aussi ses limites – son élaboration favorise le partage, la coopération et le consentement éclairé. Il sert de repère et guide l'action.

Trop longtemps au sein de l'IME – par manque de temps et contre les recommandations visant à cet « **empowerment** » (autonomisation) – les PP étaient conçus de façon descendante : autrement dit, les professionnels évaluaient, puis écrivaient le projet. Si l'enfant était écouté, il n'était souvent pas fait grand cas de ses désirs...et encore moins de ceux de ses parents/représentants.

L'idée est, précisément, de davantage faire participer et l'enfant et son entourage familial dans l'écriture des PP, qui seront impliqués tout au long de ce processus. En cela, ils deviendront réellement acteurs du parcours de l'enfant et tous leurs souhaits, même les plus invraisemblables, seront consignés.

Qu'un enfant de 6 ans, déficient intellectuel, émette le désir de devenir pilote d'avion ou que ses parents souhaitent qu'ils fassent des études de médecine est à prendre en compte... Ce sont souvent des indicateurs précieux qu'il faut savoir accompagner, pour y aboutir ou aboutir à d'autres solutions proches, mais plus réalistes.

➡ Pour ce faire, les temps de rencontre entre les parents, les enfants et les professionnels seront systématisés.

«Faire avec» plutôt que **«Faire à la place de»**
«Accompagner» plutôt que **«Conduire»**
«Aider» plutôt qu' **«Assister»**

Le dossier unique et la coordination au service de la fluidité des parcours

Le dossier unique

Chaque personne accompagnée bénéficie d'un dossier unique. Il est enregistré sur le serveur avec des droits d'accès.

Il est actuellement constitué de 4 volets :

- Administratif (courriers, Document Individuel de Prise en Charge (DIPC), état civil...)
- MDPH (notification, rapport MDPH...)
- Outils d'évaluation (référentiel des besoins, bilans de stages ...)
- Projets personnalisés (projets personnalisés, bilans intermédiaires)

L'accès au dossier et sa consultation se fait dans le respect des modalités prévues par la loi du 4 mars 2002 et le décret du 29 avril 2002. Le bénéficiaire ou son représentant légal peut avoir accès à son dossier par demande écrite auprès de la directrice. Le service propose un accompagnement pour la prise de connaissance de son contenu.

LE DOSSIER UNIQUE INFORMATISÉ (DUI)

Vers le DUI en 2023

La technologie au service des enjeux du secteur médico-social et social. Le DUI est un accélérateur dans la transformation vers une logique de parcours coordonné entre différents intervenants et structures. Il répond à 3 logiques et attentes complémentaires :

- Une exigence d'articulation et de complémentarité des interventions, de coordination des activités, de coopération et de cohésion des intervenants.
- Une exigence de mise en perspective, de permanence et de continuité des interventions
- Une exigence de conservation des informations

FONCTIONS ET OBJECTIFS DU DUI

FONCTIONNALITÉS

Outil de suivi

Partage d'informations

Entre professionnels
Famille ou aidants

Centralisation des informations de la personne accompagnée

Amélioration de la qualité de la prise en charge

OBJECTIFS



Améliorer la traçabilité et la transmission des informations



Gain de temps pour les professionnels



Construire le projet personnalisé de la personne accompagnée



Faciliter l'évaluation de la qualité de prise en charge

LA COORDINATION DES PARCOURS, UN NOUVEAU MÉTIER-CLÉ

La **notion de parcours** est une nouvelle façon de penser l'intervention auprès des personnes en difficulté du fait de la maladie, du handicap, de l'âge, des difficultés sociales et économiques.

La mission du **référént de parcours / coordinateur** est destinée à proposer un accompagnement renforcé aux bénéficiaires, et vise pour ce faire à améliorer la coopération entre les professionnels en charge du suivi d'une même personne, en associant activement cette dernière à la prise de décision.

Ainsi, le parcours de l'enfant ou du jeune, initialement en IME, n'est pas forcément d'y rester jusqu'à sa majorité, pour intégrer ensuite un ESAT ou un ATJ. Bien au contraire, du fait du « **virage inclusif** » et grâce à un **travail précis et coconstruit sur les PP**, c'est toute une réflexion sur son parcours au sein de l'IME, mais également sur son environnement familial, au sein de l'école dite « ordinaire », dans ses activités, dans des stages professionnels etc., que le ou la coordinateur.trice travaille, afin de lui offrir **une pluralité de réponses socio-éducatives**. Et ce, selon son évolution, ses besoins, ses envies, et ce que veulent les aidants.

Les fins d'accompagnement

L'agrément d'un IME concerne les enfants/jeunes de 0 à 20 ans, un peu plus pour les jeunes bénéficiant de l'amendement Creton, en attente d'une sortie de l'établissement.

C'est dans ce cadre qu'un ensemble de dispositifs d'accompagnement à la vie sociale et professionnelle est à la disposition des jeunes des groupes SIPFP. Le rôle de l'établissement est de donner aux jeunes l'envie de grandir, de se projeter dans l'avenir, d'apprendre à faire des choix, de comprendre l'environnement du travail, de découvrir l'univers social et professionnel, puis de les accompagner à l'élaboration d'un projet personnalisé et dans leurs démarches d'insertion. Il s'agit également de diversifier les connaissances des possibilités d'insertion professionnelle et sociale en milieu ordinaire comme en milieu protégé par des rencontres avec des professionnels, des entreprises et par des stages.

Les orientations vers l'inclusion au travail vont vers :

- des CFA spécialisés et CFA ordinaires avec équipe éducative formée au handicap;
- les Entreprises Adaptées;
- l'orientation en milieu ordinaire avec une reconnaissance du handicap;
- les ESAT hors murs / les ESAT intra muros.

Il s'agit également d'orienter vers des accompagnements à domicile (SAVS/SAMSAH), ou vers l'insertion sociale (foyers d'hébergement / appartements avec suivi éducatif), ou encore vers des hébergements avec accompagnement médico-social (Foyers de Vie, Maisons d'Accueil Spécialisées, Foyers d'Accueil Médicalisés)

Le processus d'insertion et la sortie progressive du secteur adulte sont orchestrés par le Chargé d'Insertion Professionnel et est structuré de façon progressive, toujours dans l'intérêt du jeune et de son avenir :

- Découverte des ateliers pré professionnels à l'IME
- Découverte des établissements et des entreprises au travers de visites collectives
- Construction d'un projet d'insertion réaliste et réalisable avec le référént de projet et le CIP
- Participation aux détachements en ESAT
- Effectuer des stages de découverte dans des établissements/entreprises, afin de préciser le projet
- Effectuer des stages en vue d'admission dans un établissement/une entreprise choisi(e)

LA FONCTION DE CIP AU QUOTIDIEN

- Point régulier avec les jeunes et les éducateurs de la section SIPFP et également avec l'AS et les paramédicaux en lien avec le projet professionnel du jeune
- Rédaction du CV (+ mise à jour) et lettre de motivation avec le jeune
- Mise en place de stage de stage à partir de 16 ans : définir avec le jeune et l'éducateur le lieu du stage. Trouver un lieu de stage, rédaction de la convention de stage + suivi des signatures, suivi du stage, livret de stage, bilan de stage. (scan, rangement)
- Travail sur la prise des transports en commun du domicile au lieu de stage + réservation éventuelle des transports
- Rédaction des dossiers d'admission des différents établissements en lien avec les différents professionnels et les familles
- Gestion tableau des sorties/potentielles sorties sur l'IME

TENDANCES ET ORIENTATIONS

Les tendances : l'évolution des profils

L'IME accompagne des enfants et jeunes en situation de handicap mental, déficients intellectuels légers à moyen, avec ou sans troubles associés.

LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE, TENTATIVE D'APPROCHE ET ELARGISSEMENT DE LA DÉFINITION

Selon les termes de **la loi du 11 février 2005**, "constitue un **handicap** toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles".

L'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** définit le **handicap mental**, ou déficience intellectuelle, comme « un arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales".

L'expression « **handicap mental** » qualifie à la fois « une déficience intellectuelle (approche scientifique) et les conséquences qu'elle entraîne au quotidien (approche sociale et sociétale) ».

Handicap psychique (OMS) : se définit par l'atteinte d'une pathologie mentale entraînant des troubles mentaux, affectifs et émotionnels, soit une perturbation dans la personnalité, sans pour autant avoir des conséquences sur les fonctions intellectuelles.

Exemples : schizophrénie, maladies bipolaires, hypocondriaques, ...

Il convient également de noter aujourd'hui un glissement des politiques publiques vers une **simplification de la nosologie** : le handicap est toujours et forcément pluriel, et il est souvent difficile de le catégoriser. De là, la France se dirige vers **une simplification**, englobant les DI et les TSA vers les TND (**troubles du neuro-développement**).

L'établissement constate une transformation des profils entrant à l'IME depuis quelques années :

- **Une augmentation de la déficience intellectuelle lourde** : pour cause, les profils considérés comme plus légers sont déjà en milieu inclusif (école ordinaire, au mieux accompagnés par des AESH, « Accompagnants des Enfants en Situation de Handicap »).

Immanquablement, cette tendance aura des conséquences à plus ou moins court terme : notamment, il est probable que, dans l'avenir, l'augmentation de ce type de profils imposera de réduire les activités préprofessionnelles au profit de groupes davantage destinés à des ATJ.

Pour autant, le passage imminent en dispositif (cf encadré DAME p.44) constitue une piste pour faire perdurer l'accompagnement préprofessionnel : les éducateurs.trices qui ont développé des compétences pour ce faire seront amenés à accompagner les jeunes « hors les murs », par exemple lors de stages en ESAT ou en milieu ordinaire.

- Une augmentation d'enfants souffrant de **Troubles du Spectre Autistique**. Même si certains ne sont pas encore détectés en tant que tels (qu'ils soient trop jeunes, ou encore que les parents refusent un tel diagnostic), force est de faire le constat au quotidien que de nombreux enfants montrent des signaux pouvant les rattacher à ces troubles.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit **l'autisme** comme **un trouble envahissant du développement (TED)**, caractérisé par un développement anormal ou déficient, manifesté avant l'âge de trois ans, avec une perturbation caractéristique du fonctionnement dans chacun des trois domaines suivants : interactions sociales réciproques, communication, comportements au caractère restreint et répétitif. L'autisme est reconnu comme un handicap depuis 1996. Dans un rapport publié en 2012, la Haute Autorité de santé (HAS) recommande des prises en charge comportementales et développementales, après un diagnostic précoce (entre 18 mois et 4 ans). L'implication des parents dans le suivi permettrait à l'enfant de progresser plus rapidement.



L'IME de l'Essor n'a pas vocation, aujourd'hui, à devenir un service spécialisé dans l'autisme. En effet, un certain nombre de ces structures existent sur le territoire (et peuvent être partenaires, comme Sésame Autisme ou l'établissement Skinner), et ont des techniques et savoir-faire bien particuliers. Pour autant, l'établissement est amené à accompagner de plus en plus d'enfants présentant ce type de troubles : un **partenariat** naissant avec le **CRANSE** (Centre Ressource Autisme Normandie Seine Eure)⁸ doit être pérennisé afin de répondre à ce besoin.

- **Une diminution très nette des profils d'enfants portant une trisomie 21** (syndrome de Down) ou des handicaps relativement similaires. L'explication en est simple : de plus en plus de femmes ont recours à un dépistage, par des prises de sang et/ou une échographie, et la majorité des cas confirmés donne lieu à un avortement thérapeutique.

- **Une augmentation de profils présentant des troubles du comportement**. Un trouble du comportement est défini par une altération de la pensée et des émotions qui se traduisent par des comportements difficiles. La concordance avec des troubles psychiatriques est aussi en augmentation. Dans ce contexte, l'IME a souhaité accompagner les professionnels avec une formation « maladies mentales », féconde et riche, proposée par le cabinet Psy Ingenius (Formation CRIAVS), et qu'il conviendra de poursuivre.

⁸ [Centre de ressources Autisme Normandie Seine-Eure \(CRANSE\) | CH du Rouvray \(ch-lerouvray.fr\)](http://www.ch-lerouvray.fr)

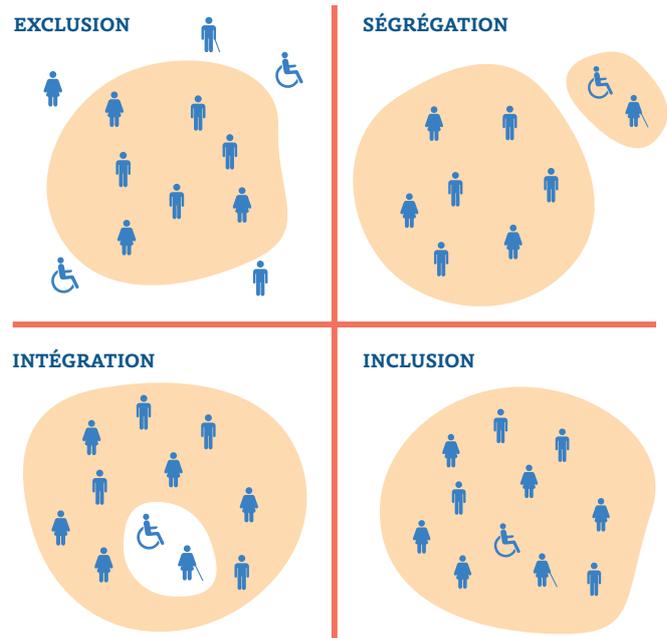
L'orientation des politiques publiques pour une société inclusive

L'évolution de l'offre médico-sociale est en pleine transformation et va de pair avec les orientations du schéma régional (SROS).

La conférence nationale du handicap du 11 février 2020 souligne le changement de paradigme : il s'agit « de partir des besoins et attentes de la personne, de son environnement de vie et des acteurs qui jalonnent son parcours, et non plus de l'offre telle qu'elle existe et a longtemps conditionné les choix de vie ». ⁹

Cette mutation, cette évolution structurelle veut « que la personne « accompagnée » soit pleinement actrice de son accompagnement, dans une logique de reconnaissance de sa citoyenneté et des droits qui s'y attachent ».

La définition du travail social par le décret du 6 mai 2017, s'inscrit dans cette même ligne : « le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. (...) Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. » ¹⁰



LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE : VERS LE PRINCIPE DE DISPOSITIF (MODE PARCOURS) / LE DAME

La transformation de l'offre des IME est un impératif des politiques publiques : pour les IME, il se concentre sur le développement des dispositifs intégrés (source Rapport conjoint IGAS, IGEN et IGEANR, *Evaluation du fonctionnement en dispositif intégré des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques*, et des perspectives d'extension, Avril 2018) **vers des DAME (Dispositif d'Accompagnement MédicoEducatif)**

Cet impératif est inscrit dans l'article 91 de la loi n°-41 du janvier 2016 relatif à la modernisation du système de santé, subordonné à la signature de conventions avec la MDPH

L'enjeu d'un **dispositif intégré (DAME)** consiste en un assouplissement du parcours de l'enfant / du jeune, fondé notamment sur une capacité à changer de mode de prise en charge, de façon **modulaire**, à l'initiative de l'établissement, et afin de s'adapter de la façon la plus efficiente à la situation de l'enfant, à son évolutivité.

Dans ce cadre, les modalités d'accompagnement médicosocial et de scolarisation sont assouplies, notamment par la simplification des procédures (sur le modèle des DITEP).

I - Les objectifs d'accompagnement : davantage de fluidité, une mobilisation de solutions d'accompagnement et de scolarisation plus variées et plus adaptées, dans l'intérêt de l'enfant ou du jeune...mais aussi des familles.

II - C'est, aujourd'hui, la question du PARCOURS qui prime sur l'opposition entre institution (IME) et « désinstitutionnalisation » (SESSAD) ! Et ce, dans une logique maximale d'INCLUSION.

⁹ Kit pédagogique Volet 1 orientation des politiques publiques pour une société inclusive -Ministère des solidarités et de la santé

¹⁰ Experts, acteurs ensemble...pour une société qui change. Denis PIVETEAU 15 février 2022

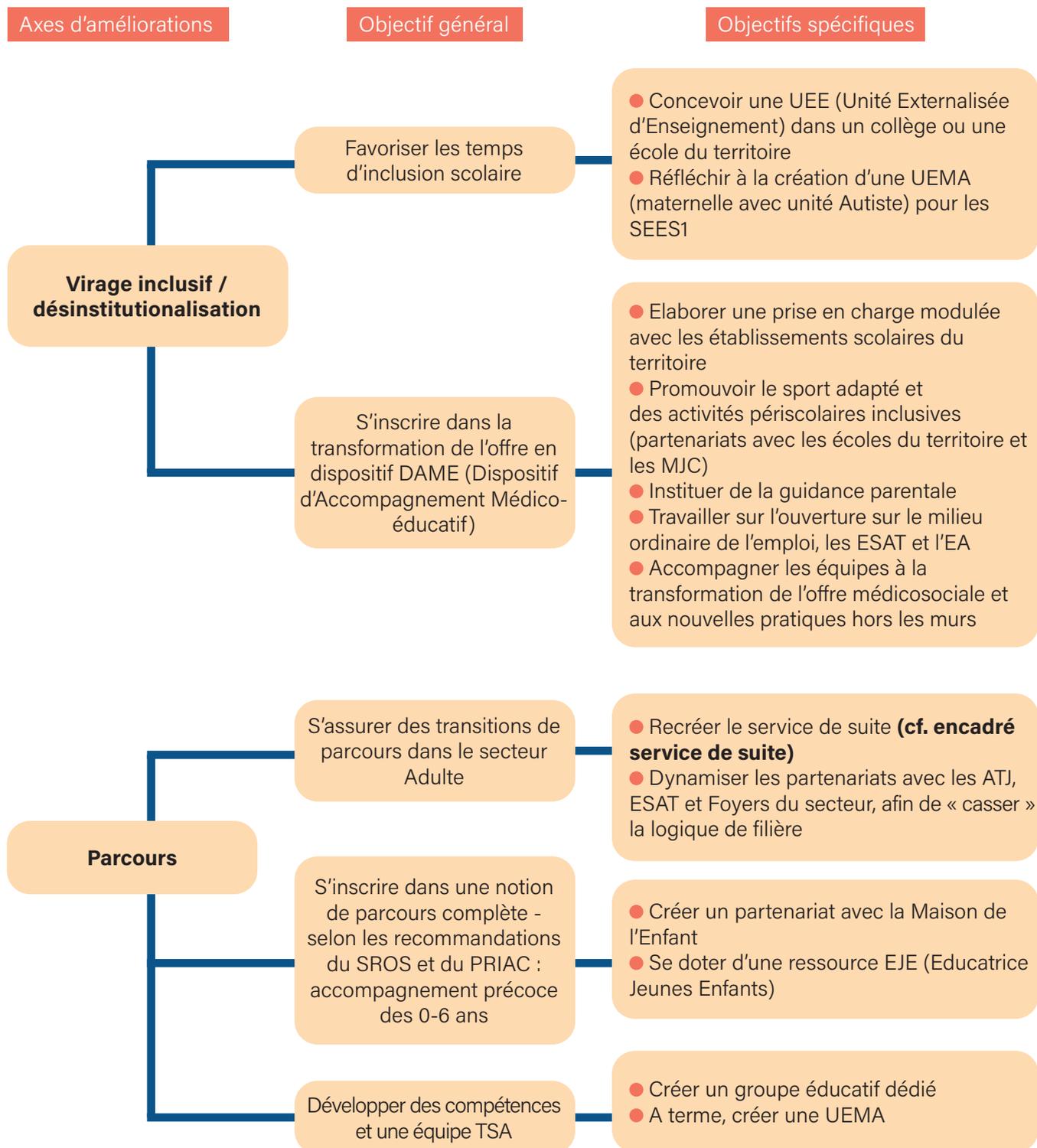
Les axes d'amélioration et plan d'actions

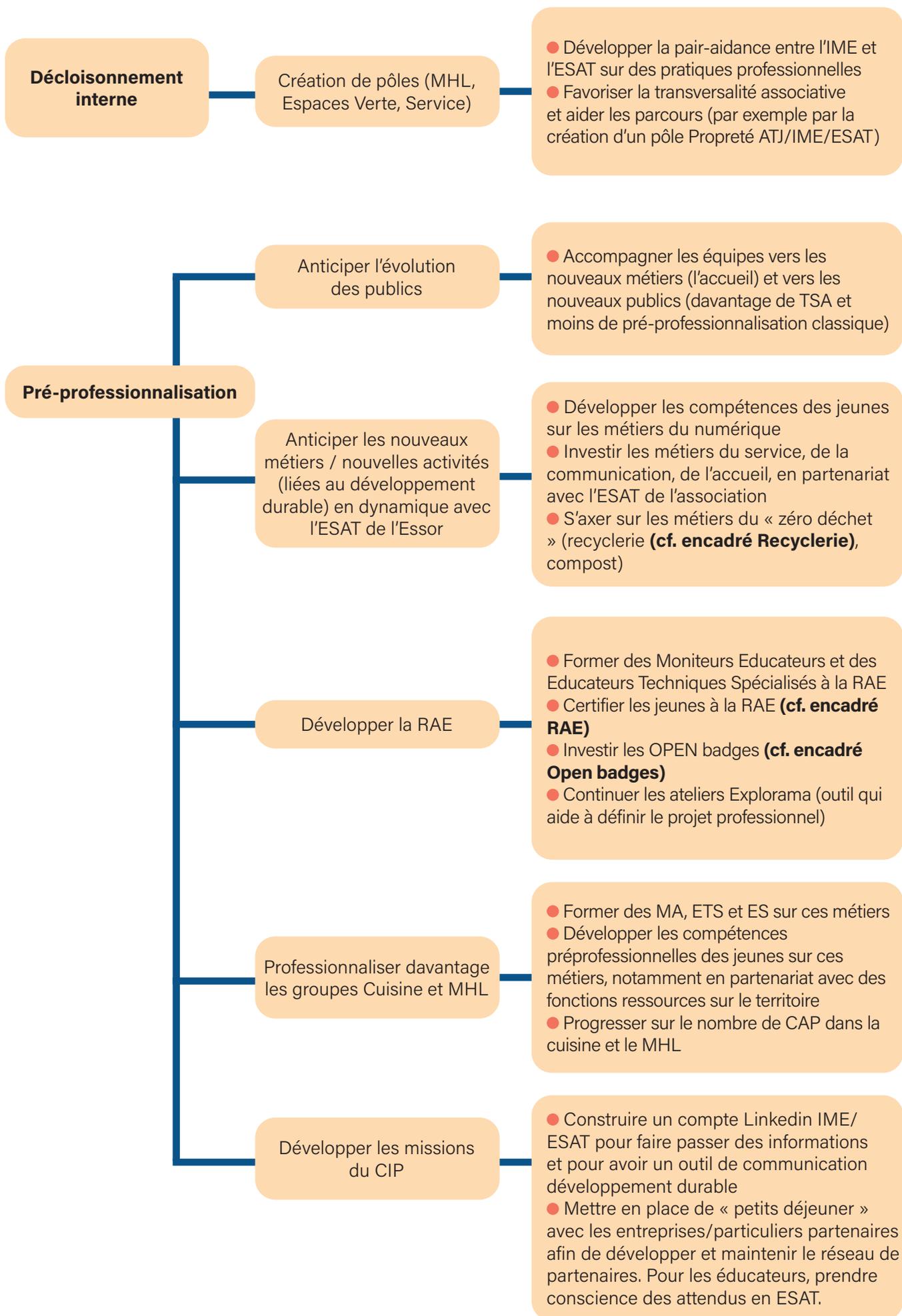
L'écriture du projet d'établissement est surtout l'occasion pour la Direction, en accord et (de façon précieuse) en co- construction avec les équipes, de se projeter dans les 5 ans à venir de l'établissement pour les salariés et surtout pour les enfants que nous accompagnons.

Bien évidemment, il s'agit de définir des axes d'amélioration de l'existant, mais surtout d'identifier et de structurer des projets pour l'avenir : ceux qui sont demandés par la puissance publique comme ceux qui sont inhérents à l'évolution naturelle de l'IME.

Un certain nombre de thématiques abordées dans le plan d'action est commun à l'ensemble des établissements de l'Association mais décliné différemment selon les secteurs (enfants/adultes).

Les axes d'amélioration cités sont en lien étroit avec le référentiel d'évaluation et concernent l'ensemble des établissements. Ils sont détaillés de façon opérationnelle dans le plan d'action de l'amélioration continue de la qualité.





Démarches qualité/ ressources humaines

Améliorer la qualité de vie au travail

- Améliorer l'accueil du nouveau salarié par l'élaboration d'un livret d'accueil
- Clarifier le rôle et les responsabilités de chacun via les fiches de poste finalisées

Monter en compétences

- Soutenir les professionnels dans l'appropriation des RBPP en lien avec l'évolution politiques sociales
- Analyser les besoins en formation et construire chaque année le plan de développement des compétences

Monter en efficience

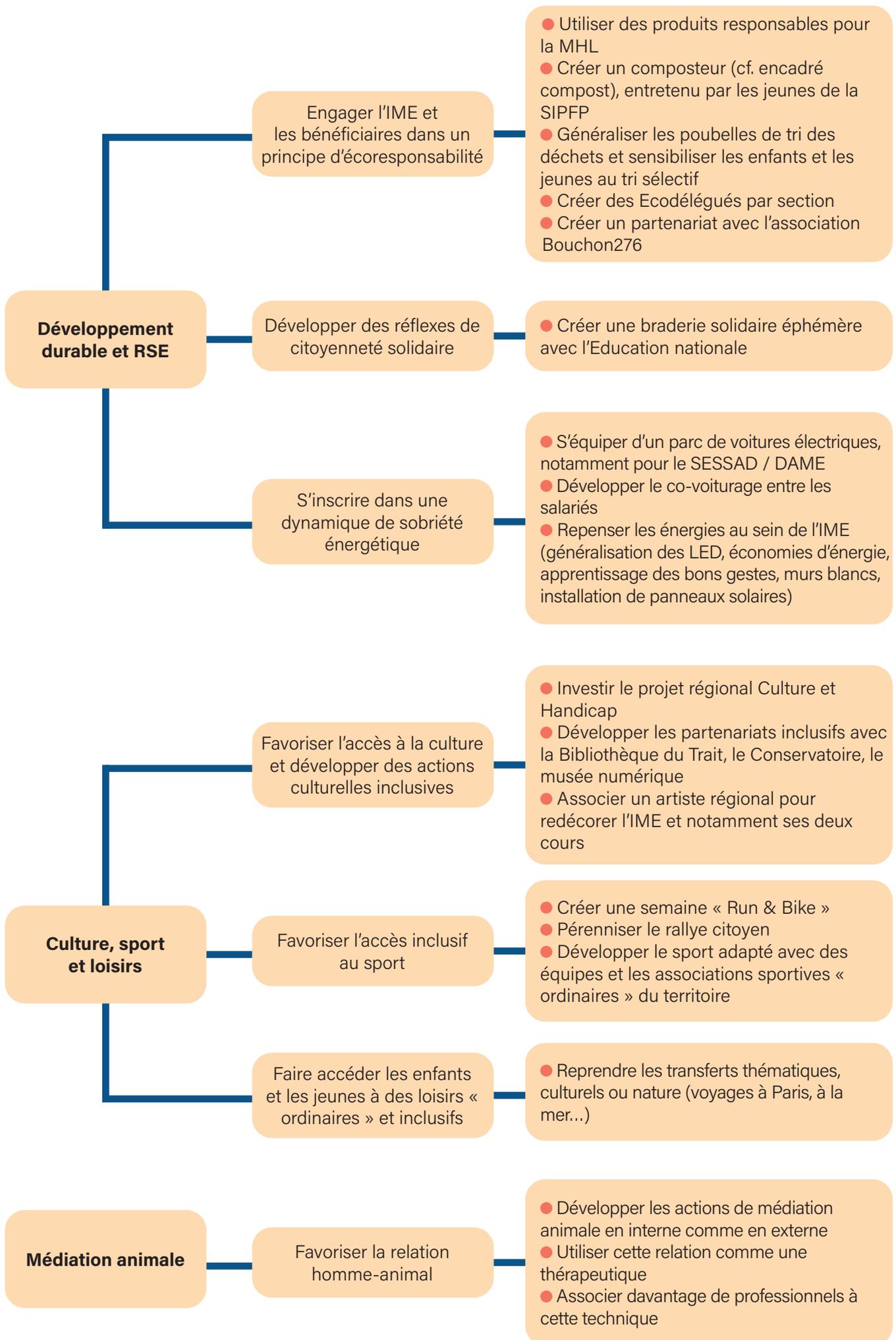
- Fluidifier et maîtriser les circuits d'informations, de communication et de gestion (DUI, logiciel RH, logiciel de suivi de la qualité)

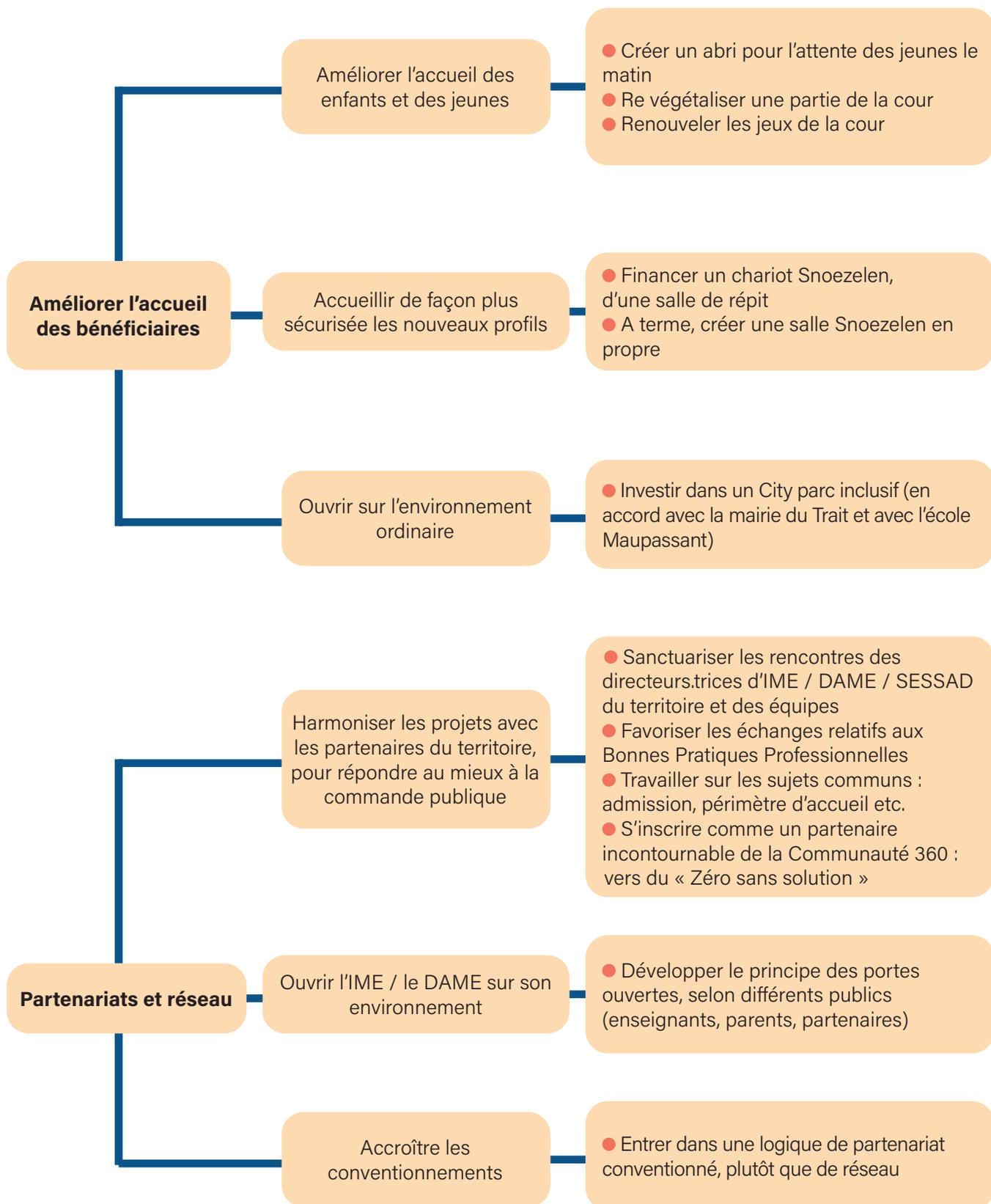
S'inscrire dans une Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (DACQ)

- Inscrire l'établissement dans une démarche d'auto évaluation avec le nouveau référentiel HAS
- Préparer l'évaluation externe

Consolider l'équipe thérapeutique

- Rechercher activement un psychiatre partagé avec l'ESAT
- Assurer un suivi thérapeutique plus quantitatif et plus qualitatif
- Recruter pour des temps de psychologue et d'orthophonistes à pourvoir : inscription dans le DAME / activité hors les murs, guidance parentale
- Réduire les listes d'attente de prise en charge thérapeutique





LA RAE : VALORISER TOUS LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Avec la reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE), les travailleurs handicapés peuvent valider des compétences acquises lors de leurs expériences professionnelles et accéder à une **certification reconnue** par le ministère en charge de l'Éducation nationale ou le ministère en charge de l'Agriculture.

LES OPEN BADGES : UN OUTIL DE RECONNAISSANCE AU SERVICE D'UNE SOCIETE APPRENANTE

Aujourd'hui, un certain nombre d'opérateurs s'est positionné sur un support numérique universel au service de la reconnaissance des acquis tout au long de la vie : **les « open badge »**.

Il s'agit, avec eux, de

- rendre visibles :

- tous les apprentissages (formels, non formels, informels)
- les reconnaissances (formelles et informelles)
- les expériences, les aspirations, les engagements, les pratiques et les talents

- valoriser les compétences sociales et humaines

LE COMPOST, PAR TERRA LEO

A l'horizon 2023, le tri à la source devra être généralisé, on ne parlera alors plus de seuils, mais bien d'une obligation de tri applicable à tous, y compris les ménages.

Notre **partenaire, TerraLéo**, propose une offre de service sur mesure de gestion séparée des biodéchets aux acteurs de la restauration collective et aux collectivités.

Les objectifs opérationnels sont de :

- Répondre aux mesures réglementaires
- Sensibiliser le personnel et les convives au tri à la source des biodéchets et au compostage de proximité
- Optimiser le tri à la source et organiser la valorisation des biodéchets en compost sur place
- Obtenir des résultats en termes de réduction du gaspillage alimentaire
- Assurer une continuité de la démarche dans le temps.

LA RECYCLERIE ET LA VALORISATION, VERS DE NOUVELLES PROFESSIONNALITES

Une mise en situation professionnelle : la formation des jeunes, dans le groupe Info'com, nécessite une mise en situation et des supports d'apprentissage. Après une période de sensibilisation à l'utilisation des outils, une formation aux règles et aux équipements de sécurité en atelier sera effectuée. L'atelier est le support nécessaire à l'apprentissage technique.

Une prestation de service : l'association l'ESSOR propose au **Maillon Normand** une prestation de formation préprofessionnelle de jeunes en situation de handicap accueillis à l'IME dans le cadre d'un atelier ayant pour support la collecte, la pesée, le tri et l'étiquetage d'une Recyclerie.

Les objectifs :

- Fournir une prestation de qualité, encadrée par un professionnel qualifié
- Accueillir des Jeunes en situation de handicap de 14 à 20 ans

- Elaborer un parcours personnel de formation
- Favoriser l'acquisition du savoir-faire lié à Info'com
- Développer le savoir-être dans le contexte d'un lieu ouvert au public
- Former les jeunes à la sécurité d'un chantier en taille réelle
- Former les Jeunes à l'utilisation des EPI (Equipeement de Protection individuelle)
- Mettre les Jeunes en situation d'apprentissage pour favoriser leur emploi en milieu de travail protégé ou en entreprise ordinaire
- Proposer la validation des acquis de compétences professionnelles, par palier de compétences, avec le concours du CRRHP (Centre Régional de Ressources Handicap et Profession) créé par A.R.A.MIS (Association Régionale pour l'Alternance et la Mise en Réseau des établissements)

LE SERVICE DE SUITE : LA NOTION DE PARCOURS AVANT TOUT

Le service de suite est défini par l'Art.8 du Décret n°89-798 du 27 octobre 1989 qui énonce :

« L'établissement ou le service assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à la sortie. Afin d'apporter son appui au jeune et à sa famille, en liaison avec les services administratifs et sociaux compétents auxquels il ne se substitue pas, il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et l'insertion sociale. Cet accompagnement court sur durée de 3 ans. »

L'accompagnement du service de suite démarre avant la fin du cursus scolaire et peut se poursuivre pendant trois ans, en fonction des besoins.

Le service de suite s'adresse à tout jeune quittant l'IME et souhaitant bénéficier d'un accompagnement limité à 3 ans maximum.

L'aide apportée concerne l'accès au droit, les démarches d'accès au logement, la recherche d'emploi, le parcours d'études, les démarches administratives, l'aide à l'insertion sociale.

Les propositions du service de suite sont d'offrir :

- Un lieu d'écoute et un soutien ponctuel ou régulier pour aider à préparer l'avenir.
- Un accompagnement dans une logique d'insertion (scolaire, professionnelle, sociale...)
- Un soutien dans les projets de vie
- Une aide à la médiation
- Une sécurisation du parcours
- Une continuité du processus d'autonomisation.
- Une orientation vers les relais spécialisés (Missions locales, Cap Emploi, CCAS, Relais Handicaps, CROUS...)

ANNEXES

sommaire de l'annexe

ANNEXE n°1 :

Le projet de l'Unité d'Enseignement (PUE), central dans l'éducation des enfants / jeunes de l'IME

AXE N°1

Amélioration des compétences des élèves dans le domaine des apprentissages fondamentaux

Objectifs spécifiques	Moyens	Actions, descriptif	Indicateurs	Professionnels partenaires
Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions	Mise en place d'ateliers en fonction des besoins identifiés. Création et utilisation de supports adaptés	<ul style="list-style-type: none"> - faire part de ses besoins, de ses découvertes - comprendre les consignes - nommer avec exactitude un objet, une personne, une action - exprimer ses émotions 	<p>Synthèses</p> <p>Bilans des activités menées</p>	<p>Educateurs</p> <p>Orthophonistes</p>
	Jeu sur table et ordinateur	<ul style="list-style-type: none"> - échanger, s'exprimer - comprendre - progresser vers la maîtrise de la langue française se familiariser avec l'écrit, apprendre à lire et à écrire 	Bulletins et bilans scolaires	Psychologues

AXE N°2

Répondre aux besoins particuliers des élèves

Objectifs spécifiques	Moyens	Actions, descriptif	Indicateurs	Professionnels partenaires
Accueil des TSA	Mise en place d'emploi du temps individualisé. Rédaction de Projet Personnalisé Individualisé en début d'année en tenant compte des spécificités.	Formations et participations aux journées d'informations. Partenariats.	Bilans réguliers	<p>Enseignantes et éducateurs</p> <p>Psychologues</p> <p>Rencontres avec les professionnels de Skinner et du CRANE</p>

AXE N°3**Relation et communication avec les familles et les partenaires**

Objectifs spécifiques	Moyens	Actions, descriptif	Indicateurs	Professionnels partenaires
Réorganisation de l'UE afin de préparer le développement de l'UEE	Mise en place de co-intervention en lien avec la création de l'UEE pour la rentrée 2023	Différencier les pratiques en interne de l'établissement : co-intervention	Fluidifier le parcours des élèves dans un dispositif avec des projets scolaires sur l'établissement et en milieu ordinaire. Augmenter le nombre d'élèves ayant des temps d'inclusion et du temps sur l'établissement	Éducateurs et enseignants
Classe externalisée au collège	Création d'une UEE au collège	Rencontre avec l'équipe de direction : définition d'une stratégie de travail Rencontres entre les équipes Mise en place d'interventions avec les élèves	Proposer un mode de scolarité en milieu ordinaire pour les 12-15 ans	Equipe pluridisciplinaire de la SEES

AXE N°4**Culture artistique, sportive, humaniste et scientifique**

Objectifs spécifiques	Moyens	Actions, descriptif	Indicateurs	Professionnels partenaires
S'engager individuellement et collectivement	Inscription des actions sur des projets à l'année et au trimestre	S'engager et assurer des responsabilités dans l'établissement. Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.	S'engager dans la réalisation d'un projet collectif. Expliquer ses choix et actes. Prendre sa place dans un groupe.	Equipe pluridisciplinaire

ANNEXE n°2 :

la « Vie Affective et Sexuelle » (VAS), une thématique trop souvent occultée... ou tue

L'accompagnement à la Vie Affective et Sexuelle (VAS) auprès du public accueilli dans notre IME doit s'inscrire dans ses missions et se donner les moyens de le proposer de façon continue et avec professionnalisme. En effet, ces notions (affectivité et sexualité) font partie de la vie de chacun, enfant ou adulte, handicapé ou valide. La VAS est une dimension essentielle dans le développement de l'enfant, le projet d'établissement inclus ce droit à la vie intime, et se doit de le promouvoir et de le soutenir car il est un droit fondamental.

Depuis 2017, la France s'est dotée d'une stratégie nationale de santé sexuelle (2017-2030)¹¹, et en 2021, une circulaire de la DGCS¹² à destination des ESMS, rappelle la nécessité de « respecter le droit à l'intimité, la vie amoureuse et les droits sexuels et reproductifs des personnes en situation de handicap, et de lutte contre les violences dont elles peuvent faire l'objet »¹³.

Une meilleure prise en compte des attentes en matière de vie affective et sexuelle des personnes accompagnées par les ESMS en faveur d'une approche positive de la sexualité doit lever les freins, les manques, les risques et les dommages. En institution, la vie amoureuse se heurte au respect de l'intimité des personnes. Il est nécessaire et primordial que les enfants, les adolescents et jeunes adultes s'approprient des repères, des réponses, des limites et des permissions sans que le sujet soit tabou et en associant les parents ou proches ; aussi, tous les enfants et les jeunes ont le droit d'accéder à une éducation sexuelle adaptée à leur âge et à leur niveau de développement.

Du point de vue sociologique et éthique, la sexualité est normée, intériorisée par l'éducation, la société, la famille... L'acceptation de la sexualité qui pouvait déranger par ses nombreux problèmes de représentativité menant à des interdictions par le passé, tend aujourd'hui à être source de normalisation : la personne en situation de handicap

est comme tout à chacun : elle a des besoins et des envies.

La question de la notion de consentement éclairé doit être déclinée sur deux aspects le premier étant le droit à l'information (acquérir les informations pour comprendre dans un langage compréhensible) et le second le principe même de l'autonomie (permettre l'autodétermination tout en mesurant le risque de vulnérabilité).

Comment et selon quelles modalités, interventions et précautions aborder cette thématique au sein de l'IME :

- Favoriser des actions de sensibilisation auprès des publics accompagnés
- Travail mené sur la SIPFP pour les jeunes scolarisés avec un outil de l'IREPS le cahier PEVAS (programme d'éducation à la vie affective et sexuelle).
- Interventions du CMS sur plusieurs séances à l'année, plusieurs thèmes abordés : changements du corps, sentiments et sexualité pour le dernier groupe de la SEES ;
- Favoriser des temps de paroles et d'échanges
- Travail mené depuis plusieurs années par la psychologue et le psychomotricien par le biais des groupes de paroles sur la base du volontariat, avec une séance tous les quinze jours, groupe différent chaque année.
- Réfléchir à un espace de paroles pour les jeunes ayant subi des violences sexuelles
- Promouvoir la formation des professionnels
- Actions de formation en cours avec le CRIAVS

Écrit par la Chargée de projets

¹¹ Ministère des affaires sociales et de la santé. Stratégie nationale de santé sexuelle. Agenda 2017-2030. Paris: Ministère des affaires sociales et de la santé; 2017. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf

¹² Direction générale de la cohésion sociale. Circulaire n° DGCS/SD3B n°2021-147 du 5 juillet 2021 relative au respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les établissements et services médico sociaux relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences. Paris: DGCS; 2021. <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45220>

¹³ La circulaire liste plusieurs recommandations à destination des équipes de direction et des professionnels, comme la prise en compte de cette thématique dans les documents officiels (contrat de séjour, projet personnalisé, projet d'établissement), la formation des professionnels, la désignation d'un référent parmi l'équipe pluridisciplinaire, le recours aux centres de ressources et services spécialisés en santé sexuelle, un agencement des lieux de vie, la mise en place d'une éducation à la sexualité auprès des personnes en situation de handicap, ou encore des mesures pour prévenir et prendre en charge les violences sexuelles.

ANNEXE n°3 :
**Les groupes de parole « vie affective et sexuelle » (VAS),
un espace d'expression sur une thématique prégnante**

Le besoin d'expression sur la vie affective et sexuelle provient de plusieurs constats et observations au sein de l'IME :

- Le discours tenu par les jeunes lors de séances individuelles, leurs questionnements quant aux changements corporels, leurs questionnements en lien avec l'affectivité, la vie sexuelle.
- La manière dont ils parlent de la sexualité en lien avec ce qui est véhiculé par les médias et ce qu'ils perçoivent. Le décalage avec une sexualité « normale » amène à penser la nécessité de replacer ces propos et perceptions par rapport à une réalité plus objective.
- L'institution a maintes fois été confrontée à des comportements sexuels non adaptés (car non respectueux de l'autre et de son intimité) de jeunes entre eux, des réponses sont à apporter.
- Les parents lors de réunions famille organisées par l'IME ont fait part de leur demande que ces sujets soient pris en compte.
- Enfin lors de notre formation « Comment accompagner les adolescents auteurs de violences sexuelles » le formateur nous a encouragés à mettre en place ce groupe dans un souci de prévention.

Pour répondre à toutes ces préoccupations, depuis 2017, nous avons mis en place un groupe de parole co-animé une psychologue et le psychomotricien.

Ce groupe de parole est destiné aux adolescents et aux jeunes adultes d'une tranche d'âge d'environ 14-20 ans. Nous leur avons proposés deux groupes (un de jeunes filles et un de jeunes garçons) de 6 à 8 personnes. Puis, à leur demande nous avons organisés des séances de groupes mixtes.

Nos rencontres ont lieu dans la salle de psychomotricité tous les quinze jours à raison de 6 à 8 séances par cycle.

Ce groupe de parole sur la vie affective et sexuelle se centre sur le vécu des jeunes et leurs représentations sur la sexualité. Pour mener à bien ce projet, un consensus est nécessaire.

Écrit par la psychologue en charge du projet et le psychomotricien

ANNEXE n°4 : La sensorialité, un axe fort du travail thérapeutique

Nos sept sens* envoient en continu des informations à notre cerveau qui les reçoit, les traite et y répond de manière adaptée par des gestes, des comportements, des émotions. Ce processus s'appelle **l'intégration sensorielle**. Il correspond à la capacité de sentir, comprendre et organiser les informations sensorielles provenant de notre corps et de notre environnement. Une bonne réception, modulation et intégration des informations sensorielles sont nécessaires pour qu'un enfant se développe harmonieusement. Lorsque l'intégration sensorielle fonctionne bien, l'enfant apprend à **agir de manière appropriée face à son environnement et comment interagir avec les autres. Elle constitue la base de la pyramide des apprentissages de l'enfant, et permet le développement du sensori-moteur jusqu'au développement comportemental et cognitif.**

*7 sens = Vue, ouïe, odorat, goût, toucher, système vestibulaire (sensation de mouvement et d'équilibre) et proprioception (perception du corps dans l'espace).

Pourquoi le travailler ?

Lorsque l'intégration neurosensorielle ne se fait pas, elle peut impacter :

- Les comportements de l'enfant
- Ses relations et interactions avec les autres
- Sa capacité d'apprentissage
- Son autonomie
- Ses activités de loisirs.

Pour qui ?

Les enfants dont on observe des comportements en réaction à certains stimuli : se bouche les oreilles s'il entend un bruit trop fort, tape du pied quand il marche, réagit négativement au toucher ou à certains tissus, haut-le-cœur face à la vue de certains aliments...

Afin d'établir le profil sensoriel de l'enfant, et ainsi d'objectiver ou non certaines difficultés, il est nécessaire d'effectuer un bilan (Profil Sensoriel de Dunn) utilisable par les psychologues, psychomotriciens et orthophonistes.

L'objectif de la prise en charge est d'amener une réponse appropriée aux différents stimuli sensoriels et de développer des comportements permettant à l'enfant de s'adapter à son environnement et de bien mener ses activités quotidiennes.

Mise en place :

Suivant les résultats objectivés par le profil sensoriel de l'enfant, il pourra être indiqué de proposer :

- Des adaptations environnementales sans intervention spécifique (port d'un casque, environnement épuré au niveau visuel et auditif par exemple), dans un travail en lien avec la famille et l'équipe pluridisciplinaire.
- Un accompagnement individuel ciblé (psychomoteur pour travailler sur le tonus, l'équilibre ; orthophonique pour les troubles de l'oralité alimentaire, etc.).
- Un accompagnement collectif lorsque cela est possible et nécessaire. Par exemple, un atelier sensoriel sur des besoins communs à plusieurs jeunes, un travail en salle sensorielle, etc.

Écrit par l'équipe thérapeutique

ANNEXE n°5 :
Les partenaires de l'IME

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS / ASSOCIATIFS
Institutions, formations, ASE, Education Nationale, ATJ, Autres Etablissements, IME

Institutions : ARS, MDPH, Mairies

Formations : IRTS -IDS, IFEN, CRIAVS, AFRESAT, Université de Rouen, GAPASE

ASE : L'elan, Les Nids, IDEFHI, Service ASE du Département et CRIP

Education Nationale : (Enseignant Référent/ireps/rectorat), Ecole Maupassant, Collège Charcot, Collège V. Hugo, Collège Le Cedre, Collège A. Marie

ATJ : L'ESSOR, Saint Onuphre

Autres établissements : Espace Mosaique, IMS, Skinner

IME : Le Château Blanc, Le Chant Du Loup, La Traverse, Pierre Bobée, IME De L'IMS, Le Clos Samson, Max Brière, L'escale, L'envol St Jean, Dominique Lefort, L'arc En Ciel, Le Bercail St Denis, La Parentèle, L'espérance, Jules Guesde (Helen Keller)

Secteurs :

Region / Département / Le Trait / Duclair / Canteleu / Le Havre / Saint Etienne Du Rouvray / Rouen / Rectorat / Caudebec / Barentin / Yainville / Saint Arnoult / Yvetot / Bolbec / Yerville / Arques La Bataille / Omonville / Bolbec / Grand Couronne / St Pierre Les Elbeuf / Bois-Guillaume / Mont-Cauvaire / Montroty / Hericourt En Caux / Montivilliers / Le Havre

PARTENAIRES SANTÉ

Santé généraliste, psychiatrie, psychomotricité, pharmacie, orthophonie, suivi gyneco, sage femme et conseillère conjugale

Santé Généraliste : CMS, CHU, PROMOTION SANTE, NORMANDIE

Psychiatrie : CH Le Rouvray (CMP, HDJ, CRANSE, UMOSTED), CMPP

Psychomotricite : IME Yvetot

Pharmacie : Pharmacie NGUYEN, Pharmacie ZOLI

Orthophonie : Praticiens libéraux

Suivi gynéco, Sage femme et conseillère conjugale : Centre de planification

Secteurs :

Le Trait / Rouen / Yvetot / Département

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

CMS La Zertelle, SAVS ESSOR, Maison de services, Mission locale, Mairie du Trait, CAF, CPAM, MDPH

Secteurs :

Le Trait / Rouen / Département / Caudebec en Caux

LOISIRS & VIE SOCIALE

Apprentissages éducatifs et sociaux, partenaires culturels

Apprentissages éducatifs et sociaux :

Terraléo, Convivio, Les Droops, Poney pour tous, SAVS, La Brique (petits robots), Ferme pédagogique, Le Tipi, La Zertelle, Chèvrerie le Courtil, PEP 76, Ferme pédagogique La Boudinière

Partenaires culturels :

La littoralité francophone, Conservatoire, Microfolie, Bibliothèque, Médiathèque et Ludothèque, Cinéma, Centre Juliobona, Musée Matmut, Galerie d'art contemporain

Secteurs :

Canteleu, Le Trait, Port Jerome Sur Seine, Yvetot, Lillebonne, Saint Pierre De Varengeville

MOBILITÉ / TRANSPORT

Réseau Astuce , SNCF, Taxis Traitons

FORMATION / TRAVAIL

Ressources pédagogiques, Formations, ESAT, ATJ, milieu ordinaire, orientation/évaluation, FH et FAM

Ressources Pedagogiques : CANOPE / CRD

ESAT : ESAT L'ESSOR, ESAT Pré de la Bataille, ARCAUX, ESAT ARRED, Papillons Blancs, IDEFHI

ATJ : L'ESSOR, St Onuphre, Espace Mozaique, La clérette, ARCAUX, Les fougères, IMS Bolbec

Milieu ordinaire : FH L'ESSOR, Mairie du Trait, Mairie d'Yvetot, Collège de Maromme, BOMATEC, Carrefour Market, Hôpital d'Yvetot, Hôpital de Barentin, MAM Kalinou, Restaurant d'entreprise Christofle, Poneys pour Tous, Clinique des Ormeaux, Cache-Cache, Intersport, EHPAD, La Croix Rouge

Orientation/évaluation: ARAMIS

FORMATION : CFA Naturapôle, IFM EURECOLE, CANOPE, IAN

Secteur :

Paris, Mont Saint Aignan, Rouen, Le Trait, Bois Himont, Agglo De Rouen, Cleon, Canteleu, Caudebec En Caux, Yvetot, Maromme, Bolbec, Duclair, Barentin, Yainville, Villequier, Le Havre, Pavilly, Departement

LOGEMENT

Foyer d'Hébergement :

Foyer de la Vallée d'Or, ARRED, Pré de la Bataille, Papillons Blancs

FAM :

ARPB La Brèche

Secteur :

Rouen, Bolbec, Le Trait, Saumon la Poterie

PARENTALITÉ

SAVS ARRED dispositif de soutien à la parentalité

Secteur :

Rouen

RÉORIENTATION

Enseignant référent, Assistante sociale de la MDPH

Secteurs :

Caudebec en Caux et Département

ENVIRONNEMENT

Environnement Naturel Sensible du Département (ENS), Sensibilisation à l'environnement, SMEDAR, LECLERC programme « Nettoyons la Nature », Boutique la Brique : création avec matériaux de récupération

Secteurs :

Département, Parc De Brotonne, Rouen, Yvetot, Rives En Seine

ACTIVITÉS SPORTIVES

Piscine, Base de loisirs, Club haltérophilie musculation , Tennis Club, Velhano, Stade, Cross, tournois de football et basket inter-IME

Secteurs :

Canteleu, Port Jerome Sur Seine, Jumieges, Le Trait, Yainville, Rives En Seine, Ime Du Secteur (Yvetot, Mont-Cauvaire, Omonville, Etennemare)

ANNEXE n°6 : Focus sur la réforme du CVS, applicable au 1er janvier 2023

Le décret n°2022-688 du 25 avril 2022 relatif au Conseil de la Vie Sociale entre en vigueur au **1er janvier 2023**. Il permet de renforcer le rôle du CVS et son implication dans la démarche qualité des établissements.

Une composition enrichie

Au 1er janvier 2023, le CVS devra être composé a minima de :

- ✓ deux représentants des personnes accompagnées,
- ✓ un représentant de professionnels employés,
- ✓ un représentant de l'organisme gestionnaire.

Le décret ajoute que, selon la catégorie d'ESSMS, s'ajouteront les membres suivants :

- ✓ des représentants des groupements de personnes accompagnées,
- ✓ des représentants de familles ou des proches aidants,
- ✓ des représentants légaux,
- ✓ des mandataires judiciaires à la protection des majeurs,
- ✓ des bénévoles,
- ✓ le médecin coordonnateur,
- ✓ des membres de l'équipe médico-soignante.

Pourront également assister aux débats :

- ✓ un représentant de la commune d'implantation ;
- ✓ un représentant du Conseil Départemental ;
- ✓ un représentant de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation ;
- ✓ une personne qualifiée ;
- ✓ le représentant du défenseur des droits.

A noter que le nombre de représentants des personnes accueillies d'une part, et de leurs familles ou de leurs représentants légaux d'autre part, devra être supérieur à la moitié du nombre total des membres du Conseil de la Vie Sociale.

Un champ de compétences étendu

De nouveaux champs de compétences sont ajoutés aux missions déjà existantes.

Le Conseil de la Vie Sociale donnera son avis et pourra faire des propositions sur les **droits et libertés des personnes accompagnées**. Il sera également associé à l'élaboration (ou la révision) de la **politique de prévention et de lutte contre la maltraitance** :

- ✓ il sera sollicité dans le cadre de **l'évaluation de l'ESSMS** ;
- ✓ il analysera les résultats des **enquêtes de satisfaction**.
- ✓ les membres du CVS pourront orienter les **demandes d'informations ou les réclamations** vers les personnes qualifiées, le dispositif de médiation ou le délégué territorial du défenseur des droits.

Un fonctionnement général modifié

- Un **règlement intérieur** viendra remplacer le règlement de fonctionnement. Il devra, entre autres, mentionner les modalités de retour sur les suites réservées aux avis et propositions (alors qu'un règlement intérieur qualifie un document élaboré de manière unilatérale, le règlement de fonctionnement est élaboré de manière collective et participative en concertation avec les différentes parties prenantes).
- Les **convocations** devront être envoyées 15 jours avant la réunion (au lieu de 8 jours actuellement).
- Des **réunions exceptionnelles** pourront avoir lieu à la demande de la majorité des membres (au lieu des deux tiers aujourd'hui).
- Un **relevé de conclusions** sera rédigé à l'issue de chaque séance, validé lors de la réunion suivante puis transmis à l'instance gestionnaire.
- Chaque année, **un rapport d'activités du Conseil de la Vie Sociale** sera rédigé par son président et transmis à l'instance gestionnaire compétente.

Synthèse écrite par la Directrice de l'ESAT et la Responsable Qualité

